



L'innovation en production végétale en Corse : un système inscrit dans des dynamiques de territorialisation

Jean-Paul Dubeuf, Raphael Belmin, François Casabianca

► To cite this version:

Jean-Paul Dubeuf, Raphael Belmin, François Casabianca. L'innovation en production végétale en Corse : un système inscrit dans des dynamiques de territorialisation. [Rapport Technique] Inconnu. 2015, 39 p. hal-02177350

HAL Id: hal-02177350

<https://hal.science/hal-02177350>

Submitted on 8 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'INNOVATION EN PRODUCTION VEGETALE EN CORSE : UN SYSTEME INSCRIT DANS DES DYNAMIQUES DE TERRITORIALISATION

*Etude réalisée à partir du stage et des entretiens de
Martina Biancalani (Université de Florence, Italie)*

Document de travail rédigé par Jean-Paul DUBEUF,
Avec les contributions de Raphael BELMIN et François CASABIANCA

INRA-LRDE Corte

Juillet 2014

I - Problématique générale et fondements théoriques

Ce rapport est une contribution à l'ensemble des travaux de recherche sur les systèmes d'innovation et plus particulièrement sur les systèmes d'innovation agricoles (Agricultural Innovation Systems). Favoriser l'innovation est généralement considéré comme le moteur principal qui permet à un secteur économique donné ou à une entreprise de se développer en acquérant par des améliorations significatives des avantages comparatifs sur ses marchés. A ce titre, elle fait l'objet d'attentions particulières des pouvoirs publics qui souhaitent favoriser et accompagner des processus d'innovation pour les secteurs qu'ils veulent soutenir. C'est le cas, par exemple du secteur des productions végétales en Corse, que nous proposons ici d'étudier, un secteur très diversifié qui doit faire face à des mutations importantes et rapides et pour lequel, les acteurs professionnels ont mis en place un certain nombre d'innovations avec le soutien des pouvoirs publics.

On constate de manière générale que la mise en œuvre et la « réussite » d'un certain nombre d'innovations peuvent être attribuées à l'existence d'institutions et de réseaux au sein desquels chercheurs publics et privés, entrepreneurs privés et organismes publics ont collaboré, échangé des connaissances partagé des ressources pour faire face aux changements des conditions économiques et techniques qu'ils devaient affronter.

La notion de système d'innovation (SI) a d'ailleurs désigné d'abord les institutions publiques associées à la définition et à l'application des politiques de recherche et d'innovation (Nelson, 1987). Par extension, cette définition a été appliquée aux acteurs privés développant des activités de recherche (Nelson, 1992 et Lundvall, 1993). Ce concept de SI s'est largement répandu et a fait l'objet d'une appropriation par les institutions internationales (la Banque mondiale définit ainsi en 2006 le SI comme « *un réseau d'organisations, d'entreprises et d'individus focalisés sur l'exploitation économique de nouveaux produits, procédés et formes d'organisations ainsi que les institutions et les politiques qui influencent leur comportement et leur performances* »). Petit à petit, le concept de SI s'élargit d'une vision restreinte qui serait limitée aux réseaux et institutions pour englober les structures informelles et les processus d'apprentissage eux-mêmes. La vision interactionniste étend l'analyse à une multiplicité d'acteurs et à l'environnement social humain et naturel au-delà des principes de la vision initiale plus évolutionniste (Touzard et al., 2014). Les nombreux travaux sur les systèmes d'innovation agricoles, se réfèrent à plusieurs approches différentes selon leur champ d'application. La notion de système sectoriel d'innovation peut être mobilisée pour comparer le secteur agricole avec d'autres secteurs mais ce type d'analyse basée sur l'organisation industrielle (et le triptyque, « Structures – Comportements, Performances ») n'appréhende la diversité de chaque secteur qu'en termes de concentration, de dynamique et d'intégration pensée exclusivement en termes de croissance, de profitabilité ou de progrès technique (Malerba, 2002).

Avec le système régional d'innovation (SRI) ou le système local d'innovation (SLI), l'innovation est définie comme un processus systémique reposant sur l'interdépendance d'unités de différentes natures, les entreprises et les autres organisations avec lesquelles elles sont reliées dans des structures aux relations complexes. Les analyses prennent alors comme point de départ le territoire (national, régional ou local) croisé avec le secteur et les technologies qui lui sont attachés ; elles montrent généralement la capacité des acteurs régionaux, tant publics que privés, à interagir et à tirer profit de leurs interactions pour améliorer la compétitivité régionale. Avec le concept de système régional d'innovation, le territoire, passif, est réduit à l'espace dans lequel les conflits liés à la production, à l'interprétation et à la gestion de l'information pertinente se développent, y compris les conflits de nature politique et doivent être gérés. Cette approche tend alors à mettre en exergue un besoin croissant d'intelligence économique territoriale et donc d'ingénierie territoriale? (Doloreux et Bitard, 2005).

Le troisième concept est celui de système territorialisé d'innovation. Il diffère de celui de SI à plusieurs niveaux. Tout d'abord le territoire n'est pas un espace prédéfini à priori géographiquement ou politiquement (une région, une ville, une vallée, un massif, etc...). L'espace fait territoire si plusieurs de ses acteurs se construisent collectivement une représentation commune. Avec cette approche, le territoire serait non seulement le support de l'innovation par les conditions favorables qui y seraient rassemblées mais aussi à la source de nouvelles ressources, construites collectivement par les acteurs qui l'occupent. La territorialisation des systèmes d'innovation pourrait se concrétiser par la mise en place de parcs scientifiques (ou de compétitivité ou de croissance) telle qu'imaginé par l'économiste François Perroux avec une composante scientifique (R&D), productive et structurelle (bureaux, services de logistique et de transfert. On ne cherche plus ici seulement à « mieux » utiliser les ressources régionales, ou les organiser mais bien à en créer de nouvelles.

La question générique de recherche que nous posons ici est d'identifier quels dispositifs peuvent favoriser le processus de territorialisation d'un système régional d'innovation dans un ou plusieurs secteurs donnés autour de la gestion collective de la qualité dans le cadre de dynamiques de certification .

Nous prendrons comme cas d'étude et d'analyse le système d'innovation des productions végétales dans une région insulaire méditerranéenne, la Corse. Nous approfondirons plus particulièrement l'hypothèse selon laquelle le SI en appui au PV en Corse est engagé dans un processus de territorialisation comme la création d'un proto – Pôle de compétitivité destiné à coordonner la R&D et à canaliser les financements qui lui sont destinés le suggère.

Nous tenterons aussi d'identifier quelles sont les spécificités liés au caractère insulaire de la région du cas étudié, à son positionnement méditerranéen et en quoi elles jouent sur la territorialisation des SI et la capacité d'innovation des acteurs en essayant d'appréhender dans quelle mesure les résultats qui seront issus de cette analyse peuvent être appliqués dans d'autres situations dans le bassin méditerranéen insulaire ou non.

II- Contexte de l'étude et méthodologie

Des filières végétales corses confrontées à des enjeux et changements importants

La production végétale corse concerne des produits très diversifiés concernant un nombre de production d'environ 1000 exploitations mais avec des volumes limités surtout si on les compare à ceux des grandes filières globalisées correspondantes. Les deux secteurs moteurs en productions végétales sont la viticulture (450 viticulteurs et 400000 hl et l'agrumiculture avec 200 producteurs et 25000 tonnes de clémentines et pomelos environ produits annuellement. Pour exister, les filières végétales corses s'appuient sur le maintien de la typicité de leurs productions et la gestion de la qualité. Dans ce cadre, le secteur des productions végétales en Corse a mis en place plusieurs Indications géographiques (IG) et au moins une par filière. Comprendre comment se construisent les représentations de la qualité par les différents acteurs et ce qui en découle, comment ils s'organisent pour la gérer, doit permettre d'appréhender les mécanismes complexes qui sous-tendent le processus de qualification, et nourrir la compréhension du fonctionnement du système socio technique associé aux filières végétales.

La restructuration et l'organisation de la filière viticole en Corse est relativement ancienne avec une politique d'arrachage et de ré encepagement orienté vers la qualité à la fin des années 1980 qui a porté ses fruits .

C'est la filière agrumicole qui a connu les changements les plus profonds depuis ces dix dernières années avec en particulier la mise en place de l'IGP « clémentine de Corse » puis plus récemment « Pomelos de Corse ». Elle est aujourd'hui confrontée de plein fouet aux nouveaux défis cités ci-dessus, à savoir la gestion durable de la qualité et de la typicité pour préserver ses marchés, ses volumes et sa valorisation qui a augmentée régulièrement depuis 2007.

L'objectif principal de ce travail est d'analyser le système régional d'innovation des productions végétales en Corse, à travers cette question des représentations et de la gestion de la qualité pour un secteur d'activités localisées. Il s'agit par là de comprendre son fonctionnement dans une région méditerranéenne insulaire et par là même identifier les conditions nécessaires ou favorables à son développement pour proposer ensuite des pistes d'actions aux organismes et institutions en charge du soutien au secteur.

Cette étude étant réalisée dans le cadre d'un stage d'étudiant en master de durée limitée (4mois), l'analyse a été limitée à 3 filières végétales pour des raisons de temps principalement mais par ailleurs emblématiques des productions végétales en Corse et en Méditerranée; il s'agit de la filière agrumes (principalement clémentines et pomelos de Corse), de la filière oléicole (huile d'olive) et de la filière castanéicole (principalement pour la fabrication de farine de châtaignes). Ces trois filières comme la viticulture, que nous avons peu abordée sont orientées vers la production de produits qui ont obtenu des signes géographiques certifiés, l'AOP pour la farine de châtaigne de Corse, « farina castagnina corse », et l'huile d'olive de Corse, « Oliu di Corsica » et l'IGP pour la clémentine et le pomelo de Corse liant la qualité à l'origine.

La viticulture corse sera toutefois considérée dans l'analyse globale du système d'innovation.

Par ailleurs, il existe en Corse, de nombreuses autres petites filières végétales, souvent récentes et innovantes (amandes, noisettes et arboriculture fruitières, kiwi, avocat, pruneaux, maraîchage, céréales, ...) qui pourront faire l'objet d'une analyse ultérieure permettant d'approfondir et de généraliser les résultats de la présente étude.

Les étapes de l'étude

La collecte d'informations pour la réalisation de l'étude peut se subdiviser en 4 étapes avec des objectifs définis :

- Identifier les acteurs impliqués, leurs rôles respectifs comment ils agissent entre eux, avec quelles stratégies et comment les réseaux se constituent, quelles dynamiques se mettent en place
- Identifier les enjeux, les changements auxquels le secteur est confronté
- Inventorier et repérer quelles sont les innovations majeures mises en œuvre ces quinze dernières années dans ce secteur
- Identifier comment les connaissances sont produites et par qui ? Quelles sont les règles, les normes les représentations qui déterminent ces processus de production, leur diffusion et comment elles sont utilisées.

La méthodologie mise en œuvre

L'étude s'appuie au départ par une compilation de documents de présentation (statuts, brochures) et d'information (news letters, sites webs etc...) sur les filières concernées par l'étude. Ces documents ont été fournis par quelques personnes ressources contactées en préalable et ayant une bonne antériorité dans le secteur (INRA ou de l'AREFLEC par exemple.)

Cette première phase a permis d'identifier les principaux acteurs concernés. Un échantillonnage d'une vingtaine d'entre eux est réalisé auprès desquels des entretiens ont été conduits à partir d'un guide d'entretien. Ces entretiens se répartissent entre les différentes catégories d'acteurs concernés. Les organisations professionnelles, OP, Syndicats (10 entretiens), les organisations de recherche/expérimentation/Développement (7 entretiens), les organisations institutionnelles et financières (2 entretiens)

Un guide d'entretien général a été préparé pour chaque catégorie d'acteurs adapté avec des questions spécifiques pour chaque acteur interviewé (voir en annexe quelques exemples de guide d'entretien).

Chaque entretien a été structuré en 5 parties :

- Présentation/ Activité de l'acteur interviewé.
- Relations avec les autres acteurs.
- Changements à l'intérieur de chaque organisme dans les quinze dernières années.
- Changements à l'intérieur de l'ensemble du secteur végétal (Agrumes, Châtaigne, Huile) dans les quinze dernières années.
- Problématiques/Perspectives.

III- Présentation des filières étudiées

Les éléments rassemblés pour la présentation des différentes filières sont principalement issus des sites des organisations professionnelles de filières (liste en références)

La filière agrumicole

La filière corse est la seule filière agrumicole en France ce qui lui confère une place à part dans l'arboriculture nationale. Les agrumes peuvent être produits dans toutes les zones de faible altitude en Corse mais la production et les vergers sont principalement localisés dans la partie orientale de l'île au sud de Bastia et au nord de Solenzara.

La clémentine est aujourd'hui l'agrumes emblématique de la Corse. La production de clémentine varie annuellement de 17000 à 30 000 t par 130 producteurs sur 1200 ha et avec 500 000 pieds. La clémentine de Corse bénéficie d'une IGP depuis février 2007. 85 % de la production est actuellement vendue sous IGP. La clémentine de Corse est reconnaissable sur les marchés à son goût acidulé, à son absence de pépin et à son « cul vert ».

L'autre agrume commercialisé en Corse est le pomelo de Corse. Sa production est beaucoup plus faible avec 28 producteurs seulement pour 2500 tonnes en 2011. En septembre 2012, le pomelo de Corse a également obtenu une IGP.

Tous les autres agrumes sont présents en Corse en particulier oranges et citrons mais les quantités commercialisées, surtout localement, restent confidentielles. A signaler que quelques agrumes plus rares ont fait l'objet d'un intérêt comme le Kumquat et surtout le Cédrat de Corse, autrefois très renommé, mais il semble que leur développement soit freiné par l'étroitesse des marchés.

La filière oléicole

L'huile d'olive en Corse a obtenu une AOC en 2004 devenue AOP en 2007. La zone de l'AOP est étendue et compte 297 communes sur les 2 départements corses. Les oliveraies en Corse sont composées de vieux vergers, avec des arbres de grande taille, multiséculaires, dont on récolte souvent les fruits noirs à pleine maturité par chute naturelle sur filets et de jeunes plantations, récoltées plus souvent en vert par vibrage avant la pleine maturité. Si les premiers donnent une huile douce à faible amertume et ardeur, réputée caractéristique de l'huile d'olive corse mais qui risque d'avoir un taux d'acidité libre au-delà des normes réglementaires en vigueur, les seconds donnent une huile plus verte mais moins typée. Ces jeunes vergers de moins de cinquante ans, souvent de variété picholine plantée par la SOMIVAC dans le cadre d'une tentative ratée de commercialisation d'olives de tables sont aujourd'hui complétées par des plantations plus récentes avec de nouveaux des variétés locales. Cette réalité est source de tensions entre les garants de la typicité originelle de l'huile d'olive corse (20% de la production seulement, la moins professionnalisée) et le reste de la filière (dont 50% livre à la coopérative oléicole de Balagne). Le respect du cahier des charges pour la certification de l'huile est donc souvent un problème même si un pourcentage de coupage entre différents types d'olives est possible et un débat a été ouvert pour l'évolution de ses spécifications. C'est ce qui conduit le SIDOC à déclarer sur son site que « *L'huile d'olive corse présente une palette aromatique diversifiée mais généralement marquée par sa douceur en bouche* ».

Elle est produite à partir de 128 000 oliviers sur près de 700 ha. En moyenne, environ 60 % des 200 tonnes de production d'huile d'olive est labellisée dans le cadre de l'AOP « Oliu di Corsica /huile d'Olive de Corse». 188 producteurs adhèrent au syndicat. Une partie seulement de ces adhérents sont des professionnels spécialisés, les autres sont des double - actifs ou pratiquent de l'agriculture de loisir. La production d'huile d'olive de Corse ne représente que 3,5% de la production nationale elle-même réduite comparativement aux grands producteurs méditerranéens (Espagne - 1390 000 t, Italie- 440000 t, Grèce-300000 t, Portugal - 63000 t, Tunisie et Turquie – 180000 t chacun, Maroc- 120000 t, principalement) alors qu'en 1940 une seule région de Corse, la Balagne produisait plus d'huile que toute la France..

La filière castanéicole

Le châtaigner était l'arbre de vie de la Corse jusqu'au début du 20^{ème} siècle et permettait de nourrir une population rurale dense dans des régions comme la Castagniccia (ce qui signifie châtaigneraie en langue corse) grâce à la transformation de la châtaigne en farine base de nombreuses spécialités culinaires. La châtaigne est également à la base de l'alimentation des porcins en Corse et de la typicité de la charcuterie corse mais aussi à l'alimentation des bovins et ovins comme source énergétique sur les parcours. Elle contribue à la typicité du miel de châtaigne « AOP miel de Corse – Mele di Corsica »

Mais sur 30000 ha potentiels, seulement 2000 sont aujourd'hui exploités par environ 80 producteurs pour la plupart adhérents au Groupement Régional des Producteurs et Transformateurs de Châtaignes et de Marrons Corse et au syndicat AOP « farine de châtaigne corse - Farina castagnina corsa ». L'AOC a été obtenue en 2006 et l'AOP fin 2010 au niveau européen.

Entre 100 et 150 tonnes sont produites annuellement par 35 moulins. Les variétés sont nombreuses (plus de 40) mais toutes sont touchées par le Cynips du châtaigner, un insecte parasite considéré comme le ravageur le plus important de cette essence, et qui menace à terme la survie de l'activité.

Les filières étudiées sont toutes trois des filières de petite taille qui rassemblent moins de 400 producteurs au total. Bien que ces trois filières aient une image forte dans l'île, avec des prolongements touristiques, culinaires ou paysagers significatifs, leur impact économique direct en tant que filière doit être relativisé. Ainsi, les volumes produits ne les situent pas a priori sur le marché global mais plutôt sur les marchés des produits locaux sans exclure des formes de valorisation à l'export sur des produits très ciblés.

IV- Résultats

IV-1-L'analyse du réseau d'acteurs et de ses stratégies

IV-1-1- Identification des acteurs

La liste complète des acteurs identifiés par catégorie et par secteur est présentée en annexe n°1. Sans être exhaustive, cette liste présente un panorama complet des différents acteurs intervenant dans ces filières. Les différents acteurs ont été répertoriés en 3 catégories :

- Les organisations professionnelles, syndicats et groupements de producteurs, les organismes de commercialisation.

Elles sont le plus souvent spécialisées par filière à l'exception des organismes d'approvisionnement représentée principalement par la CANICO, une coopérative régionale.

Le secteur agrumicole est organisé principalement en Organisations de producteurs (OP) de statut coopératif. Les 7 OP coordonnent l'offre et la mise en marché de leurs adhérents (via 19 stations de conditionnement). Mais certains agrumiculteurs indépendants commercialisent leur production individuellement en dehors des OP et certains adhérents d'OP, principalement à l'une d'entre elles, la CAPIC commercialise avec leur propre marque. Compte tenu de la taille de la filière, ce nombre d'OP peut constituer un point faible par l'éparpillement de l'offre et les différences de stratégie de commercialisation qui ne facilitent pas les cohérences dans les mises en marché. Une structure confédérale, toutefois, fédère les coopératives, produit des statistiques sur les marchés et contribue à la coordination de l'offre par les remontées d'information qu'elle fournit aux OPs. p Le secteur des Agrumes est également plus structuré en amont et en aval de la filière avec un Syndicat des pépiniéristes qui gère l'approvisionnement en plants et l'AOPN, qui coordonne la demande et l'offre des produits conditionnés. Le processus de construction de l'IGP Clémentine de Corse, s'est par ailleurs consolidé par la création d'un organisme indépendant pour assurer la protection et défense de la clémentine (APRODEC) qui a des activités de promotion et de contrôle interne et s'investit dans la mise en place de nouveaux signes de qualité (Label rouge clémentine, pomélos de Corse) y compris en dehors du secteur agrumicole (kiwis et IGP en cours Noisette de Cervioni) .

Le secteur oléicole est principalement structuré autour des coopératives (dont la plus importante est la coopérative oléicole de Balagne) et la gestion e la profession est conduite par un seul organisme, le SIDOC¹, dont est issu le Syndicat AOC Oliu di Corsica, et qui lui est étroitement lié.

¹ Syndicat interprofessionnel des Oléiculteurs de Corse

La filière castanéicole est de plus petite taille en termes de volumes et de nombres de producteurs. Les producteurs sont en majorité des petits producteurs avec un nombre d'arbres souvent faibles. Peu d'entre eux sont des professionnels et ils pratiquent la cueillette des châtaignes sans réellement suivre un itinéraire rationnel de conduite (fertilisation, entretien, taille). Dans ces conditions la structuration de la préparation de la farine en coopératives n'arrive pas vraiment à aboutir. Un Groupement, le GRPTCMC², animé par les producteurs les plus spécialisés et dynamiques regroupe tous les producteurs ; il a donné naissance au Syndicat AOC Farine de Châtaigne Corse, avec lequel il partage la même vision politique et les mêmes membres.

- Les organismes de recherche, d'expérimentation, développement et de formation.

La recherche et l'expérimentation sont réalisées localement principalement par l'AREFLEC³, l'INRA GEQA aujourd'hui UE Citrus associé au CIRAD, Interbio Corse⁴. Tous ces organismes ne sont pas positionnés sur une production particulière mais l'INRA GEQA a une activité explicitement orientée sur les agrumes à l'échelle méditerranéenne et gère aussi une collection unique dans le monde. L'INRA et l'AREFLEC ont joué un rôle déterminant dans la réorganisation de la filière et la mise en place de l'IGP ; L'INRA et l'AREFLEC ont joué un rôle déterminant dans la réorganisation de la filière et la mise en place de l'IGP. Les deux autres filières considèrent qu'elles n'ont pas un dispositif comparable adapté à leur besoins spécifiques et ont développé des collaborations avec des laboratoires spécialisés sur le continent. L'Université de Corse a participé à la mise en place des deux AOP oléicoles et castanéicoles via des travaux de caractérisation ou son dispositif de transfert (CRITT, jusqu'en 2005)

La Chambre d'Agriculture a une activité de services et d'appui pour toutes les filières et est souvent prestataire de groupements de producteurs mais ceux-ci aussi peuvent avoir leurs propres services techniques (plusieurs OP en agrumes ainsi que les groupements oléicoles et castanéicoles). L'ODARC a cessé ses expérimentations en productions végétales il y a quelques années.

Par ailleurs, Corsic'Agropole est un acteur récent et nouveau, explicitement créé pour favoriser l'innovation dans le secteur végétal en Corse. Corsic'Agropole a le statut d'association. Elle est née (d'après le lettre de présentation de la structure) « *de la volonté d'acteurs de la recherche, de l'expérimentation et du développement, de mettre en synergie et en cohérence leurs missions respectives au service d'une agriculture durable, en associant les acteurs économiques à la construction collective* ». Sa mission est d'encourager l'innovation scientifique et technique dans le secteur végétal et de faciliter le transfert des innovations issues de la recherche et de l'expérimentation auprès des organismes de développement, de formation et des professionnels agricoles. Aujourd'hui Corsic'Agropole vient de se constituer de manière opérationnelle par la volonté de ses quatre membres fondateurs, l'AREFLEC, l'INRA, le CIVAM BIO et le CRVI, le Centre de Recherches viticoles de Corse. Géographiquement, Corsi'Agropole est localisé dans les bureaux de l'AREFLEC dont elle partage également un salarié et son Président est aussi celui de l'AREFLEC. L'objectif de Corsic'Agropole est de mettre en place dans le futur des actions correspondant à celles

² Groupement des Producteurs et Transformateurs des Châtaignes et Marrons de Corse

³ Association de Recherche et d'Expérimentation sur les Fruits et Légumes en Corse

⁴ Ex CIVAM BIO CORSE, Association régionale de développement de l'agriculture biologique corser

d'un Pôle de Compétitivité ; mais ce label, propre à la réalité française en matière de développement de l'innovation, est attribué par l'Etat français, et n'a pas à ce jour été attribué à Corsic'Agropole. C'est donc une structure « chapeau » entre les organismes de recherche, d'expérimentation et développement, permettant de faciliter les liens entre les organismes existants, de les étendre aux autres différents organismes locaux pour assurer ; la logistique et le montage de projets. L'objectif final affiché de Corsic'Agropole est d'être le catalyseur pour favoriser des projets collectifs par la mise en commun de connaissances et l'encouragement à l'innovation.

Le lycée agricole de Borgo est le principal organisme de formation en productions végétales ; l'Université de Corse propose par ailleurs des formations assez généralistes en biologie végétale ou sur les filières agro-alimentaires et en environnement mais n'a pas de formations de cadres de l'Agriculture. Ses laboratoires ont participé à la caractérisation de l'huile d'Olive et interviennent aussi au niveau analytique sur la qualité des agrumes en complément de l'intervention de l'INRA.

- Les organismes institutionnels

Aucune institution publique régionale n'est spécialisée par filière qu'elle soit sous tutelle de l'Etat ou par la Collectivité territoriale de Corse (CTC). L'action de la CTC est conduite par l'ODARC⁵ avec un service dédié aux productions végétales. L'Etat intervient principalement au niveau du soutien aux filières via l'antenne locale de France Agri Mer, issu du regroupement des offices de filières par ailleurs service de la Direction régionale de l'Agriculture. Le financement des filières est réalisé via le Fond Européen FEOGA (financement destiné aux OP, après la présentation d'un Plan Opérationnel préalable) et à travers les crédits CPER (Contrat Plan Etat Région) avec des financements destinés aux filières, investissements et appui technique, à la recherche et à l'expérimentation. L'obtention des financements doit par ailleurs correspondre aux priorités définies dans le PDRC (Plan de Développement Rural Corse) qui détermine les orientations de la production agricole régionale.

L'INAO⁶ est par ailleurs l'interlocuteur public des différents syndicats d'appellation.

Une caractéristique de cet inventaire des nombreux acteurs des productions végétales en Corse est que comme pour d'autres secteurs et compte tenu de la taille de la région, chaque institution est représentée par un faible nombre d'agents et de responsables ce qui tend à donner une importance particulière aux relations interpersonnelles dans les dynamiques, et fréquemment chaque organisme est identifié voire réduit à son responsable.

IV-1-2-Analyse du réseau d'acteurs : interactions, rôles et tensions autour des dynamiques créées; comparaison entre les filières

Les relations entre les différents acteurs sont décrites par filière dans les tableaux ci-dessous. Les tableaux 1, 2, 3 précise l'existence de relations au sein du système d'acteurs pour les 3 filières sans évaluer leur intensité. La nature et l'intensité des relations sont différentes d'une filière à l'autre; ces différences sont l'expression des différences dans les dynamiques observées selon les secteurs liées au nombre et au type d'acteurs présents.

⁵ Office de Développement agricole et rural de la Corse

⁶ Institut national de l'Origine et de la Qualité.

Les relations de collaboration sont matérialisées par une double flèche, l'acte de contrôle ou la participation d'une structure à la gouvernance d'une autre par une simple flèche. Les flèches en pointillé correspondent à une contribution technique (apport de plants sélectionnés par l'INRA aux pépiniéristes, appui technique du CIVAM Bio et des chambres aux professionnels, ...)

Le tableau 4 présente un schéma d'ensemble des relations entre acteurs. La présence de flèches indique l'existence de relations organiques entre deux acteurs (adhésions, participation à l'orientation et la gestion d'un partenaire) ou de conventions (doubles flèches).

Tableau 1 - Les relations entre les acteurs de la filière agrumicole en Corse

Ce tableau met en évidence l'intensité des relations entre les différents acteurs de la filière centrées autour des OP (et de l'AOPn), de l'AREFLEC et du CIVAM bio. La nature de la contribution de l'Université de Corse (principalement via des recherches) et du lycée agricole n'ont pas ici été caractérisés. Les relations entre la recherche et les professionnels sont principalement organisées via l'AREFLEC et le CIVAM bio et à ce jour, le dispositif Corsic'Agropole en cours de construction n'assume pas de fonctions de coordination.

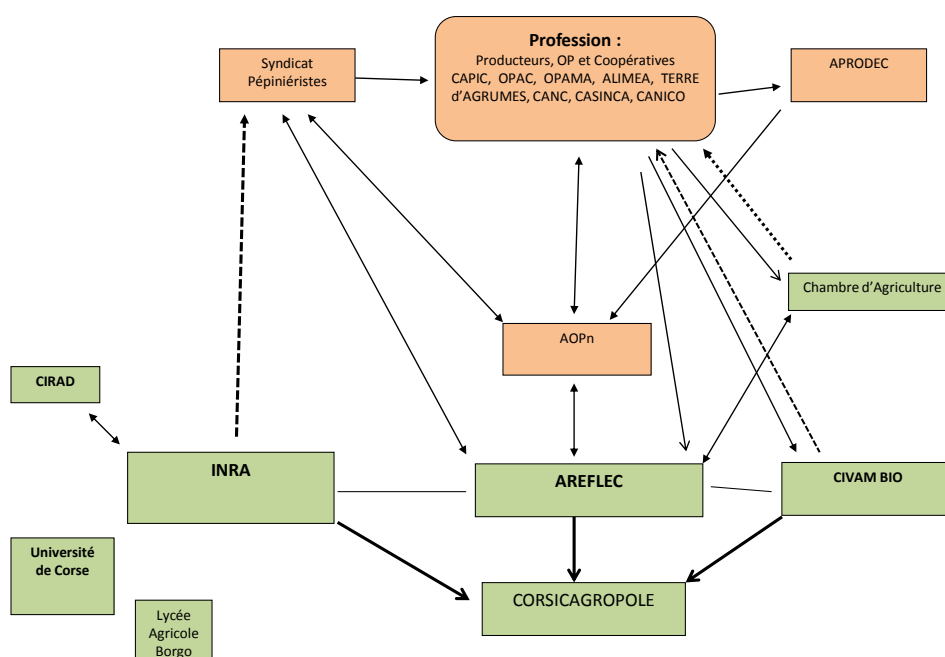


Tableau 2 - Les relations entre les acteurs de la filière castanéicole en Corse

La cartographie du réseau d'acteurs au sein de la filière castanéicole est logiquement beaucoup plus simple que pour la filière agrumicole compte tenu de sa taille. De plus la mise en place de deux structures différentes, le GRPTCMC et le syndicat AOC farine de châtaigne a été imposée lors de l'obtention de l'AOC mais elles représentent toutes deux le même collectif. La participation de la filière à l'AREFLEC donne lieu à des expérimentations surtout depuis l'arrivée du Cynips mais les liens avec le dispositif de recherche corse sont beaucoup moins étroits que pour la filière agrumicole. Par ailleurs, la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON)_chargée de la surveillance et de la gestion des organismes nuisibles dans le respect des bonnes pratiques phytosanitaires a un rôle particulièrement important dans cette filière.

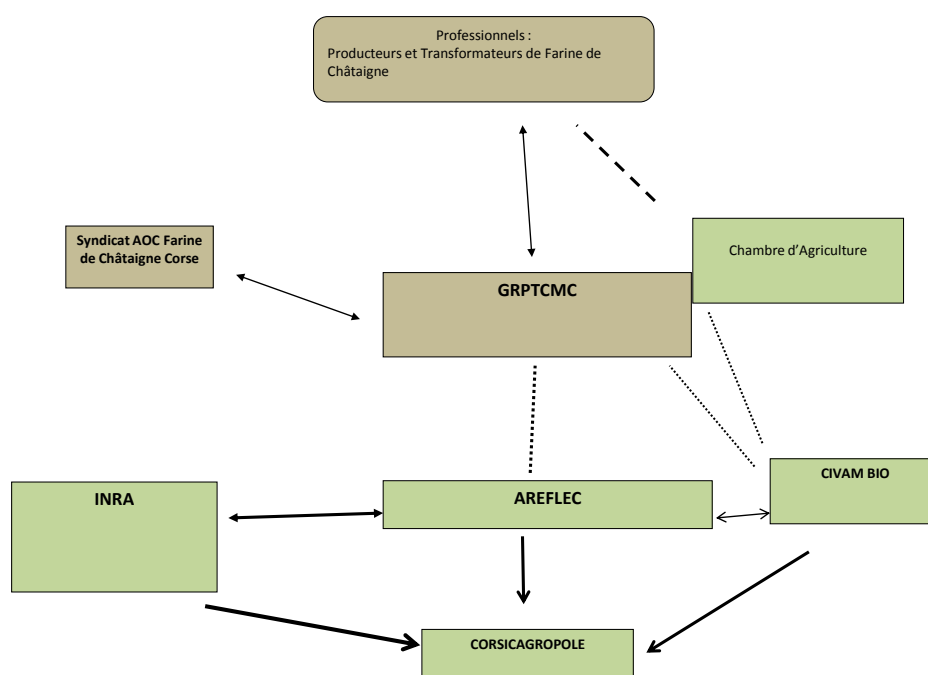


Tableau 3 - Les relations entre les acteurs de la filière oléicole en Corse

On retrouve la même configuration que pour la filière castanécicole mais avec des clivages beaucoup plus forts entre producteurs autour de l'orientation de l'appellation huile d'olive de Corse et sa typicité (choix des variétés, modes de récolte, vieux vergers et nouvelles plantations).

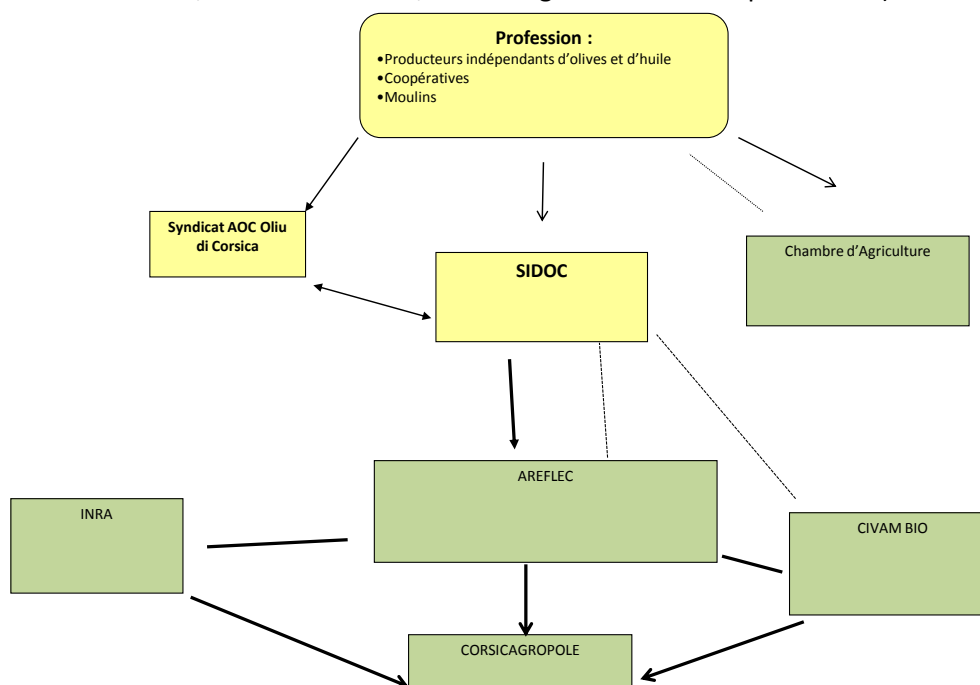
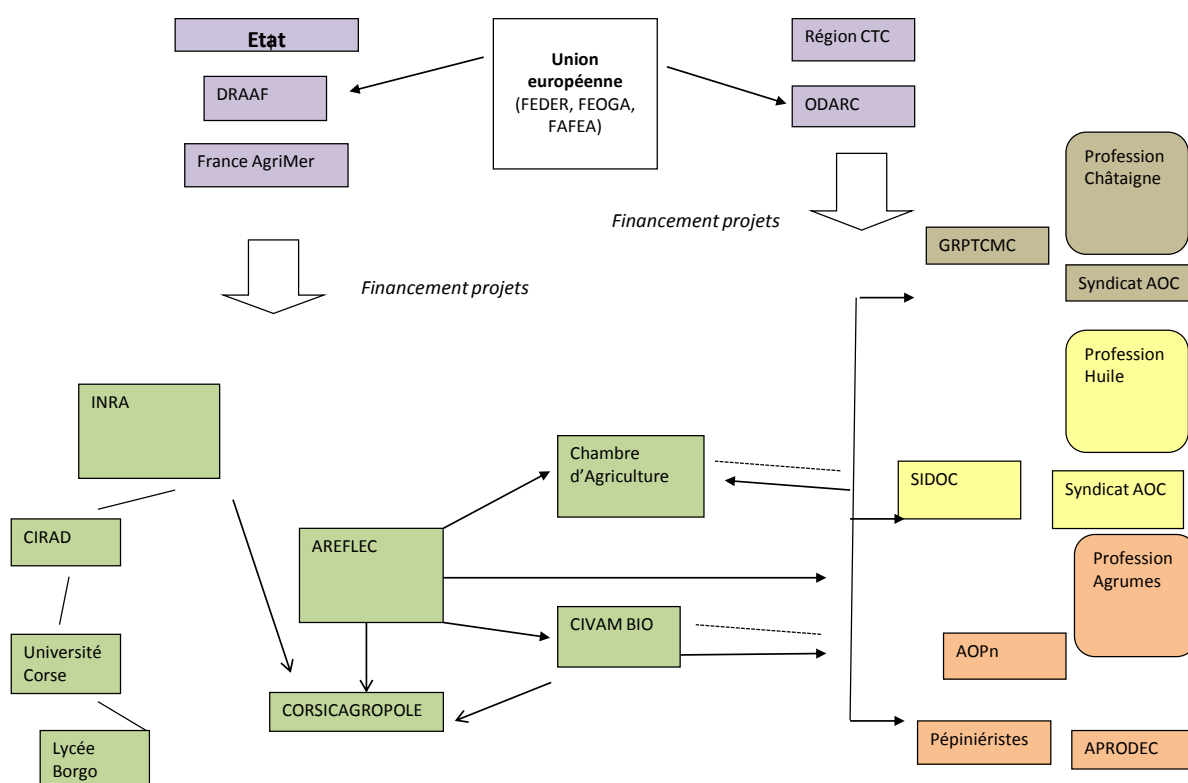


Tableau 4 – Tableau général présentant les relations des filières agrumicoles, castanéicole et oléicole en Corse et leurs relations avec les institutions régionales, nationales et européennes.

Ce tableau serait une représentation exhaustive du secteur des productions végétales en Corse en y ajoutant les organisations professionnelles du secteur viticole (CIVC, GIAC des AOC de Corse⁷, coopératives ...) et le CRVI pour la recherche viticole. Il met clairement en lumière la coexistence de trois « mondes » administratifs, technique scientifiques, et professionnels dont les relations (ou l'absence de relations) caractérisent les dynamiques.

Ce dispositif est financé par les cotisations de ces adhérents mais reçoit un financement important de la part des pouvoirs publics (Etat et Collectivité territoriale de Corse) qui mobilisent des fonds européens (FEDER, FEOPGA, et VIVEA (ex –FAFEA) pour la formation, dans le cadre d'actions bien identifiées et financées à 80%.



L'organisation décrite ci-dessus témoigne d'une structuration récente mais en voie de consolidation. Le secteur castanéicole semble le plus consensuel mais le grand nombre de producteurs non professionnels permet le contrôle de la filière par un petit nombre d'entre eux, dynamiques et volontaires. La récente crise du Cynips renforce l'impression portée par les responsables professionnels d'être les « parents pauvres » du secteur végétal en Corse (localisation en montagne, isolement, manque d'intérêt des organismes de recherche, etc.). Malgré un nombre important de

⁷ Qui regroupe toutes les AOC de Corse et dans lequel les AOC viticoles ont une grande importance

structures qui ne favorise pas a priori la coordination de son développement, l'organisation du secteur agrumicole semble en mesure non seulement de fédérer les énergies autour d'un projet technique et commercial autour des succès permis par le développement de l'IGP « Clémentine de Corse » mais aussi de susciter une dynamique dans d'autres filières (Par exemple, l'APRODEC est en charge de la mise en place de IGP Noisette de Cervioni

IV-2 Un secteur qui a vécu des changements importants depuis la fin des années 1950 ; les mutations en cours

Les grandes étapes : De la fin des années 50 aux années 1980, les prémices d'une organisation autour du secteur de la clémentine et la fin de la production viticole de masse

Avant les années 1960 l'agriculture corse était une agriculture méditerranéenne de subsistance (avec des petites exploitations traditionnelles, sur de petites parcelles y compris en viticulture basée sur des cépages locaux).

Le secteur des productions végétales en Corse a commencé à se structurer à partir des années 60. C'est la période de la mise en place de la SOMIVAC⁸, créée en 1957 par le gouvernement français pour favoriser le développement de la Corse en mettant en place des infrastructures nécessaires à l'agriculture.

Cette période a correspondu à l'arrivée des rapatriés d'Algérie à qui des terres ont été attribuées. La station agronomique de San Giuliano a été créée à cette époque, issue du rapatriement de la station de recherche agrumicole d'Alger d'où est originaire la clémentine et est devenue la station de recherches agronomiques l'INRA.

Pendant cette période, la stratégie de développement de l'agriculture corse était orientée vers la production de masse principalement en viticulture. L'idée était de compenser la perte de la production de vins de coupage avec les vins du Languedoc (mais aussi d'agrumes) suite à l'indépendance de l'Algérie. Cette période a pu être qualifiée d'âge d'or en terme de surface et de production qui a atteint respectivement jusqu'à 30000 ha et 2 millions d'hl (contre moins de 7000 ha et 400 000hl aujourd'hui) et principalement avec des cépages productifs de grande qualité avec l'arrivée de techniques modernes et la mécanisation. Mais la diminution rapide de la consommation de masse de vin de table a conduit à une crise de surproduction et un effondrement des prix doublée en Corse par une longue période de revendications politiques identitaires afin que les jeunes corses puissent se réapproprier leur patrimoine (« riacquistu »), dont le paroxysme était atteint lors de l'occupation de la cave viticole d'Aleria et les affrontements sanglants qui ont suivi (22 août 1975).

C'est à partir de cette époque que le ré encépagement du vignoble avec des cépages locaux a commencé et que le tournant vers une production de qualité a été pris simultanément avec une politique d'arrachage.

⁸ Société de mise en valeur de la Corse

Jusqu'au début des années 1980, l'INRA était pratiquement la seule organisation structurée en faveur de l'agriculture en dehors de la viticulture pour la création de variétés mais aussi par la prise en charge de leur développement et l'information technique auprès des producteurs. Cette présence et le rayonnement international de l'INRA en tant qu'institution de recherche ont contribué à créer une image forte de l'INRA (mais aussi des attentes) qui perdure aujourd'hui.

Pendant cette période, la production de farine de châtaigne restait traditionnelle et pour un usage local. L'oléiculture corse a d'abord suivi le même chemin que la viticulture avec la plantation de picholines pour la production d'olives de table de substitution de l'Algérie qui se sont avérées non rentables suivies d'une politique d'abandon voire d'arrachage.

A partir du début des années 1980, création des premières structures professionnelles, organisation des chambres d'Agriculture et retrait progressif de l'INRA des activités de Conseil

C'est à partir du début des années 1980, que les premières structures techniques professionnelles se sont créées dans la dynamique des mouvements politiques revendiquant l'indépendance ou plus d'autonomie pour l'île et un début de structuration de nouvelles filières comme la castanéiculture ou l'huile d'olive : création de l'AREFLEC, et de la Coopérative oléicole en 1983, par exemple. Ce mouvement de structuration s'est poursuivie dans la décennie suivante qui a vu se mettre en place l'essentiel du cadre d'organisation qui existe aujourd'hui, CIVAM BIO, 1992, GRPTCMC, 1991, Organisation de producteurs, 1997, etc., avant la création des associations qui ont permis de la mise en place des AOC et IGP dans les années 2000. Dans un intervalle de temps relativement court, la structuration qui a émergé avait d'abord pour objectif un rattrapage des performances de l'agriculture du continent. Pendant cette période l'INRA s'est recentrée sur ses activités de recherches (création de nouvelles variétés et de nouveaux porte-greffes en agrumiculture, conduite du verger et gestion de la collection de variétés d'agrumes

Années 1990- redémarrage de la viticulture et crise du secteur agrumicole

Sur le plan conjoncturel, la période a été marquée par une crise importante du secteur agrumicole avec des clémentines qui avaient des difficultés à concurrencer les productions de masse espagnoles ou marocaines, avec une baisse des prix et une diminution des surfaces non compensée par l'augmentation des rendements. C'est pendant cette période que les efforts en faveur de la qualité de la viticulture corse ont commencé à porter leurs fruits.

Les spécificités de l'agriculture corse et sa valorisation par des Indications géographiques dans le cadre de processus soutenus par les pouvoirs publics ont commencé à être mis en exergue pendant cette période, marquée par l'enthousiasme, la recherche de ces certifications était souvent perçue comme la solution pour « protéger » la production corse et la valoriser à sa « juste valeur », Simultanément, les évolutions de plus en plus rapide de l'environnement global rendaient nécessaire des formes d'organisations collectives pour envisager un développement commercial et une rationalisation de l'offre et une maîtrise de la qualité face aux grandes centrales d'achats et aux plateformes interrégionales de commercialisation. Le secteur viticole, le plus important en volumes et en surface, a ainsi été le premier à se structurer dans ce sens avec la mise en place du CRVI (ex

CIVAM VITICOLE), du comité interprofessionnel des vins de Corse, structuration des caves coopératives, etc...

Dans les années 2000, concrétisation des efforts pour créer des IGP mais aussi questionnement autour de la maîtrise des maladies, des effets du changement climatique

Au cours de la décennie 2000, l'orientation vers des productions localisées et de qualité s'est accentuée et formalisée par la mise en place de signes de qualité dans d'autres secteurs que celui du vin (clémentine, farine de châtaigne, huile d'olive) puis plus récemment et en cours d'obtention le pomelo ou la noisette de Cervioni. La mise en place des signes de qualité est à la fois un facteur de construction de la qualité des produits qu'ils certifient et la formalisation du projet collectif des producteurs⁹. Simultanément les enjeux se sont complexifiés avec l'augmentation de la pression biotique et l'apparition de nouvelles maladies (cynips du châtaigner, mouche de l'olivier, risque de nouvelles maladies sur les agrumes), les interrogations sur les effets du changement climatique à court et moyen terme et des réflexions sur les futures stratégies de développement (gestion des transmissions, segmentation de la qualité avec la mise en place du label rouge « clémentine », l'organisation de la commercialisation sur le marché national et le renforcement de la promotion, etc...)

IV-3-Les différentes innovations en production végétale identifiées en Corse

Les différentes innovations ont été classées en utilisant la nomenclature proposée par l'OCDE dans le cadre du manuel proposant les principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation technologique dit Manuel d'Oslo (1997 pour la première édition). La notion d'innovation inclue tout processus d'amélioration que ce soit au niveau des process ou produits ou dans sa gouvernance, la coopération et l'organisation. Cette définition est également reprise au niveau méditerranéen qui décrit l'innovation comme un « *Processus d'amélioration basé sur l'introduction d'une nouveauté* ». L'innovation concerne aussi bien les progrès technologiques (innovation de produit ou de process) que non technologique (modes de gouvernance, de coopération, d'organisation) dans le document de mise en œuvre du Programme Med, l'Europe en Méditerranée). Les innovations classées dans une catégorie peuvent souvent être liées à d'autres formes (par exemple une innovation pour la commercialisation implique souvent de nouvelles formes d'organisations).

Les Innovations techniques et de procédé :

En production végétale en Corse, la mise en place de pratiques culturelles innovantes au premier rang desquels se positionne la lutte biologique est la principale dynamique d'innovation technique. La lutte biologique est présente pour chaque filière, lutte contre les ravageurs des agrumes, contre la mouche des olives et contre le cynips du châtaigner. La création de nouvelles variétés, de nouveaux porte –greffes plus résistants aux maladies ou l'amélioration des variétés anciennes contribue aussi à

⁹ Contrairement au secteur des productions animales ou à l'exception du miel de Corse les processus de certifications ont été longs, conflictuels et plusieurs dossiers sont encore aujourd'hui non aboutis.

l'innovation technique. La mise au point de nouvelles variétés nécessite également une forte implication de la Recherche.

D'autres innovations importantes sont plutôt des innovations de process que ce soit au niveau de récolte des olives, la récolte, le séchage des châtaignes ainsi que la mise au point (ou l'importation, depuis l'Italie de moulins ou de fours de séchage plus performants.

Les autres innovations de commercialisation, de produit, de commercialisation et d'organisation

Elles sont résumées dans le tableau 5 ci dessous

Innovations de commercialisation

En agrumes, la plateforme de commercialisation, la segmentation de l'offre par la mise en place du Label rouge sont deux innovations en cours qui renvoient aussi à de nouvelles formes d'organisation. En oléiculture, l'innovation principale a été la création d'un GIE de commercialisation. La commercialisation de la châtaigne est freinée par le cynips du châtaigner. Des initiatives souvent individuelles visent à en augmenter la valeur ajoutée (nouveaux conditionnements, pâtisserie ou confiserie à base de farines, etc..).

La création de la Route des saveurs ou les foires thématiques sont des initiatives innovantes qui peuvent favoriser la commercialisation locale des produits mais aussi renforcer le lien avec le tourisme.

Innovations d'organisation

Plusieurs exemples relèvent de l'innovation d'organisation. En castanéculture, la création du groupement de producteurs a été le déclencheur de la mise en dynamique du secteur avant même le lancement de l'AOC. Les foires thématiques (de la châtaigne à Bocognano, de l'huile d'olive à Montegrosso, puis la fête de la clémentine à Linguizetta) sont des initiatives qui ont favorisé l'organisation des filières autant voire plus que des innovations commerciales et constitué des éléments d'images, de fierté et d'existence en tant que filière. Il s'agit en particulier d'ancrer le produit localement ce qui permet d'accompagner ou de favoriser la mise en place des Indications géographiques .

La Recherche n'a pas vocation à produire de l'innovation mais des connaissances qui peuvent être appelées à être mobilisées dans des systèmes d'innovation. A ce titre, le dispositif de recherche agronomique en Corse est un acteur clé du SI local en production végétale comme en production animale. Depuis 2014, l'INRA a modifié et fait évoluer son dispositif de recherche et d'expérimentation en Corse. La justification de ce changement est d'être en capacité de répondre aux enjeux d'une agrumiculture méditerranéenne durable. Le changement d'organisation ne modifie pas l'orientation prioritaire en faveur de l'agrumiculture mais ouvre des perspectives en direction des autres filières. Le dispositif précédent est scindé en deux entités, l'UE Citrus qui a pour « *mission de gérer et valoriser une des plus importantes collections mondiales de ressources génétiques d'agrumes et de réaliser des expérimentations dans le cadre de projets de recherche sur les agrumes* » et l'UR AGAP basée à Montpellier dont l'antenne de Corse mettra en œuvre des projets de sélection variétale pour des agrumicultures durables avec création d'une nouvelle serre de recherches et d'une halle technologique de valorisation des semences de porte-greffe et de calibrage des fruits. Par ailleurs, le renforcement du projet clémentines inclue une collaboration renforcée avec le LRDE pour comprendre les déterminants de la qualité de la clémentine dans le cadre d'une recherche construite

en partenariat avec les acteurs, le Diagnostic agronomique régional (DAR). Ces changements structurels au niveau de la recherche et qui incluent de nouvelles manières de faire de la recherche constituent aussi des bases pour dynamiser le système d'innovation et concevoir à terme de nouveaux itinéraires techniques.

D'autres changements sont observés avec la mise au point et le développement de produits bio avec la transformation du CIVAM Bio Corse en une association interprofessionnelle de l'Agriculture biologique à part entière Interbio Corse et la création d'un label bio –Corse. En castanéculture, encore souvent limitée à la cueillette, la mise au point d'itinéraires culturaux précis (fumure, entretien des arbres, traitements) et le renouvellement du verger sont des innovations à développer.

Enfin, la création du Corsicagropole doit être considérée comme une innovation d'organisation qui vise à intégrer toutes les filières autour d'une nouvelle structure pour renforcer et coordonner les fonctions d'expérimentation et de développement technique.

Innovations produits

Le bio en temps que produit identifié (marque Bio Corse). En castanéculture, de nouveaux produits ont été mis au point (marrons glacés, confitures, pâtisseries) ; en oléiculture, la diffusion d'olives de table est envisagée. En agrumiculture, les perspectives de développement d'autres agrumes semblent limitées (kumquats, cédrats,...) mais la transformation des clémentines déclassées en jus est en cours de développement.

Bien que la classification d'Oslo ait été retenue, de nombreuses initiatives peuvent être classées dans plusieurs catégories. Ainsi le bio est une innovation de procédé mais la commercialisation et la promotion des produits bio, sont à la fois des innovations d'organisation (leur certification), de commercialisation et de produits !

Tableau 5 : Les dynamiques d'innovation non techniques dans les 3 filières

AGRUMES	HUILE	CHATAIGNE
Création de l'AOPn (Association d'Organisation de Producteurs de Fruits de Corse) : pour la coordination de l'offre et de la demande des produits. Restructuration de l'INRA et création d'une nouvelle Unité Expérimentale INRA à San Giuliano. Création de l'IGP Clémentine de Corse et de l'APRODEC. Création de la Foire de la Clémentine à Linguizzetta : valoriser le produit et promouvoir la filière.	Création de l'AOC-AOP Oliu de Corsica et du Syndicat AOP Oliu de Corsica. Création de la Foire de l'olivier de Montegrosso : point de rencontre et échange entre les professionnels, pour générer nouvelles idées et actions.	Création du GRPTMC Création de l'AOC-AOP Farine de Châtaigne Corse et du Syndicat AOP Farine de Châtaigne Corse. Création de la Foire de la Châtaigne de Bocognano : pistes pour l'innovation des produits dérivés par la châtaigne.
Transversales aux trois secteurs Création des OP (Organisations de Producteurs) : pour la commercialisation des produits et l'acquisition de financements à travers un Plan Opérationnel. Création de BIO DI CORSICA : lien entre le bio et le terroir corse. Faire le lien entre le bio et les IGP/AOP sous un chapeau commun Création de CORSICAGROPOLE : apporter des liens entre ses membres, pour développer des projets en collaboration et encourager l'innovation scientifique et technique dans le secteur agricole végétal. Création d'une route de sens en liaison avec les produits de qualité présents sur le territoire. Application interactive avec des infos sur le site. Lien entre le tourisme et la commercialisation des produits. Politiques pour l'innovation de France AgriMer : financements aux OP à travers le fond Européen FEAGA et à travers les crédits d'Etat destinés aux filières. Politiques pour le développement et l'innovation de l'ODARC : financement du PDRC à travers la CTC et à travers le fond Européen FEADER. Aides financiers à la mise en place des signes de qualité et d'origine. <u>Envisagées</u> : Dans le cadre de la Création d'une route de sens et en liaison avec les produits de qualité présents sur le territoire, mise en place d'une application interactive avec des infos sur le site. Lien entre le tourisme et la commercialisation des produits.		

Analyse des caractéristiques des différentes innovations

Les paragraphes précédents sont une énumération des différentes innovations et changements initiés actuellement pour les productions végétales en Corse. Certaines d'entre elles relèvent de l'amélioration des conditions de commercialisation (plateforme de commercialisation des agrumes, calibrage), de transformation et de trituration (pour le séchage des châtaignes ou la fabrication de l'huile d'olive par exemple). Ce type d'innovations est souvent de celles qui retiennent l'attention de la plupart des acteurs comme élément de « modernisation ». Celles-ci sont des innovations verticales qui visent à améliorer la compétitivité de l'activité dans une perspective de marché globalisé. Elles sont donc plutôt a –territoriales.

A l'inverse, le plus grand nombre d'innovations témoignent d'une représentation partagée par les différents acteurs de leurs activités : la mise en place des signes de qualité en est l'illustration la plus

emblématique et renvoie à l'identité du produit dans la relation à son territoire. Mais l'orientation des campagnes de communication y compris hors de Corse, le développement des foires rurales ou l'insertion de ces produits dans des parcours touristiques thématiques ou le lien à l'agro-tourisme renforcent aussi l'hypothèse d'une territorialisation du système d'innovation en Corse. Un exemple intéressant est celui de l'agriculture biologique qui par nature procède de cahiers des charges avec obligations de moyens dans une logique finalement assez a –territoriale qui oppose souvent produits bio et produits sous signes de qualité AOP/IGP. Or la perception commune tend à associer l'identité des produits corses avec l'image de produits naturels ; on observe ici que la création d'une marque « Produits Bio-Corse » peut contribuer à re territorialiser l'agriculture biologique en Corse. La mise au point d'itinéraires culturels permettant de gérer les contraintes de qualité des produits locaux s'intégreront aussi dans cette logique de territorialisation.

IV-4- La position des acteurs exprimée dans les entretiens

La liste des acteurs interviewés est répertoriée dans les annexes n°1 et 2. Un guide d'entretien a été préparé pour chaque acteur interrogé. 3 modèles de ces guides selon le type d'acteurs sont consignés dans l'annexe n°3. Ces entretiens non directifs ont permis de préciser la situation de chaque filière, les modes d'intervention technique, la nature et l'intensité des liens avec les autres acteurs, les positions vis-à-vis des démarches de labellisation et de signes de qualité.

Les enjeux techniques et les modes d'intervention

La filière agrumicole

Chaque OP de la filière clémentine doit pour avoir des aides et être reconnue en tant que telle, assurer un service technique auprès de ses adhérents. Ce service peut être assuré soit par un salarié (CAPIC, OPAC) soit par contractualisation en général avec la Chambre d'Agriculture (4 techniciens pour les autres OP). Les techniciens ont précisé leur modalité d'intervention et leur nature. En général, ils effectuent 4 visites par an. Ils soulignent que les interventions administratives et de contrôle (aide pour renseigner le cahier d'exploitation, contrôles pour l'IGP, dossiers d'aide, mise en place collective des échantillonnage pour le déclenchement de la récolte...) prennent le pas sur les activités de conseil technique proprement dit (choix des variétés, gestion de l'itinéraire de conduite du verger, fertilisation, irrigation, traitements contre les ravageurs, gestion de récolte). La proximité au quotidien des agrumiculteurs avec le secteur de l'approvisionnement (CANICO) lui confère un rôle important qui est perçu par les autres techniciens comme un facteur de surconsommation de produits phytosanitaires mais la CANICO indique avoir signé des accords pour un contrôle des produits phytosanitaires et augmenter la technicité de ses interventions. La valorisation des analyses de sol dans le cadre de la mise en place de plans de fumure (obligatoires pour l'IGP qui concerne plus de 90% des agrumiculteurs) et la gestion de l'irrigation paraissent les points les plus difficiles à gérer. L'AREFLEC est en charge des expérimentations destinées à alimenter le contenu des interventions techniques. Plusieurs interlocuteurs soulignent le manque de lisibilité des résultats obtenus d'autant plus que l'INRA a abandonné le champ de la recherche expérimentale et du conseil ce qui renvoie à une période mythifiée pendant laquelle l'INRA avec le CIRAD assuraient ces services. Mais la situation n'est pas figée et un des enjeux du rapprochement récent de l'UE Citrus avec le LRDE est d'apporter des cadres méthodologiques pour mieux définir les modalités de sa contribution à l'action. Différents indicateurs mettent en évidence que la clémentine de Corse perdrait sa typicité liée à son acidité. L'INRA avec l'AREFLEC et le CIVAM bio ont récemment entamé une collaboration dans le

cadre d'une recherche pluridisciplinaire intégrant le LRDE à Corte pour identifier les déterminants de la qualité de la clémentine en réalisant un Diagnostic Agronomique régional (DAR) sur ce sujet. Une autre question technique qui préoccupe les professionnels est le contrôle sanitaire des porte greffes pour éviter des invasions extérieures à l'île susceptibles de menacer l'activité (la tristezza mais aussi le greening sont évoqués). Les greffons sont achetés à l'INRA par les pépiniéristes (15) qui achètent quelques plants contrôlés et certifiés en Espagne ou en Italie

La filière castanéicole

Le groupement GMPTCMC, collabore avec la Chambre d'Agriculture pour la gestion technique de la châtaigneraie (deux techniciens). L'urgence du moment, le Cynips, occulte toutes les autres aspects de la gestion technique qui ne pourra être résolue que par une mobilisation à l'échelle nationale (avec l'Ardèche) ou méditerranéenne (avec l'Italie, la Toscane et le concours de la faculté de Turin) vraisemblablement en lutte biologique par le lâcher d'un auxiliaire de lutte, *Torymus Siniensis* en cours d'expérimentations par lâchers. Mais un enjeu technique important est aussi l'exploitation rationnelle des châtaigniers en tant que culture à part entière. En effet, une grande partie des producteurs pratiquent un système de cueillette sans qu'un raisonnement technique de conduite du verger ne soit mis en œuvre (taille, choix des variétés, il en existe plus de 40, fertilisation, entretien du couvert végétal, etc..). Par contre les innovations en matière de séchage et de trituration rencontrent un large écho.

L'oléiculture

Les deux questions importantes au niveau technique pour l'olivier sont la mouche de l'olivier (dont la gravité justifierait de mettre en sommeil l'orientation vers le bio ; des essais de traitement par argile sont actuellement réalisés par l'INRA et l'AREFLEC) et l'alternance dans la production difficile à gérer. Des progrès importants auraient été réalisés autour des techniques de ramassage et de trituration. Les variétés sont locales et multiples (Sabina, Ghjermana di Casinca, Zinzala, Capannace, Ghjermana d'Alta Rocca (ou di Tallano), Curtinese..). La picholine, variété d'origine extérieure plantée après 1956 est acceptée provisoirement dans l'AOP et en faible pourcentage mais certains producteurs ont choisi de développer leur production en dehors de l'AOP avec cette variété. 2 techniciens de la Chambre d'Agriculture assurent le suivi des vergers.

Les actions techniques et l'appui aux filières sont financés via le PDRC géré par l'ODARC et le plan d'amplification par France Agri Mer.

Relations entre les acteurs, tensions et conflits

Les dispositifs collectifs au sein des filières existent avec une assez bonne coordination et dans chaque filière des réunions de concertations sont organisées avec les différents acteurs (2 à 4 fois par an). Les entretiens ne mettent pas en avant des conflits radicaux entre les différents acteurs des 3 filières. Mais tous mentionnent l'influence de l'insularité, la faible population de l'île et la faible taille des filières comme des caractéristiques marquant fortement la nature des relations entre acteurs. Les institutions sont souvent incarnées par un petit nombre de personnes et les tensions entre les différents acteurs sont souvent présentées comme des problèmes entre présidents autour d'enjeux de pouvoirs plus que techniques, commerciaux ou de développement. Quelques points sont soulignés : le manque de communication entre dirigeants et le personnel ; si les relations entre le

développement et les dispositifs expérimentaux sont étroites dans les filières végétales et en particulier dans la filière agrumicole, l'évolution des activités de recherches et d'expérimentation de l'INRA ou de l'AREFLEC est présentée comme peu lisible « avec des productions trop intellectuelles » ou décalées (pour les castanéiculteurs, tout l'effort est sur la plaine et par exemple les essais sur le Cynips sont conduits à basse altitude dans un milieu où il ne se développe pas. Les questions de typicité alimentent aussi les débats au sein de la filière oléicole. Pour l'AREFLEC ou l'INRA, la création variétale ou les tétraploïdes sont à des échéances à moyen terme alors que les producteurs voudraient des conseils plus précis sur les variétés à planter. La production d'insectes auxiliaires procède de services directement disponibles pour la lutte biologique. La mise en place du DAR conduite par l'INRA se fait avec les organisations techniques ; ceci ne signifie pas pour autant qu'il s'agit d'un véritable dispositif partenariat INRA – profession dans la mesure où la démarche est aujourd'hui d'abord inductive (on voit ce qui s'est passé ce qui induit des connaissances) et non pas hypothético –déductive avec les professionnels pour maîtriser la qualité. Ce n'est que dans une deuxième phase une recherche plus participative et expérimentale peut conduire à mettre au point des itinéraires techniques pour anticiper et maîtriser la qualité.

Concernant l'huile d'olive, Il est intéressant de noter que durant les entretiens concernant le secteur de l'huile, les responsables interrogés n'ont pas abordé les tensions qui traversent aujourd'hui le syndicat d'Appellation (et décrite succinctement dans la présentation du secteur). La modification du cahier des charges est toujours en débat ce qui crée une incertitude stratégique sur l'avenir de l'AOP et de la filière.

La mise en place du Corsic'Agropôle

La décision de créer un pôle agronomique en Corse a été prise en 2009, avec l'établissement d'une association rassemblant 4 membres fondateurs, l'INRA, l'AREFLEC, le CRVI¹⁰, Interbio Corse avec le soutien et l'incitation de l'ODARC et des services de l'Etat à initier des projets en faveur de l'innovation en Corse. La création du pôle a d'ailleurs été concomitante avec la création avec l'Université de Corse du pôle aquacole Stella Mare et de la plateforme MYRTE pour coupler la production d'énergie solaire avec son stockage par une pile à hydrogène.

Mais le projet a véritablement démarré en 2012 et un projet stratégique est en cours de préparation pour la période 2014/2020¹¹ :

- La mission de la structure pour laquelle un animateur a été recruté est d'apporter des services de coordination et de mise en synergie aux adhérents actuels ou pressentis de la structure : Coordination et ingénierie de projets, promotion et communication (via à terme l'ouverture au grand public de jardins pédagogiques, des journées techniques, des l'organisation de formations spécifiques, mise en place d'un dispositif d'intelligence économique. Il s'agit de « mieux lier l'activité des structures qui ont participé à la construction du pôle, élargir ce partenariat à d'autres structures et acteurs » pour susciter de nouveaux projets collaboratifs ou les accompagner dans la mise en place de leurs projets. Bien qu'influencé par la notion de pôle de compétitivité, cette nouvelle structure, financée par des fonds publics nationaux et européens, de statut associatif, n'en a pas encore le label.

¹⁰ Centre régional de recherches en viticulture

¹¹ Corsic'Agropole, feuille de route stratégique, 2014- 2020 et plaquette de présentation

- Le premier projet financé dans le cadre de la précédente programmation est la construction d'un pôle agronomique avec la construction d'une plate forme de 3000 m² rassemblant des espaces tertiaires, techniques et technologiques et des salles de conférence et de mutualisation avec l'implantation de jardins pédagogiques. Ce volet est à la fois logistique (rassembler les compétences), stratégiques (disposer d'un lieu pour organiser et mutualiser les apports du savoir faire agricole corse) et politique (donner à voir et communiquer).
- La feuille de route stratégique 2014-2020 dite de Corsic'Agropole présente en fait le plan de programmation de l'ensemble des actions proposés à financement par les différents acteurs du pôle dans le cadre de la prochaine programmation budgétaire. Cette programmation permet d'éviter aux acteurs de se positionner en ordre dispersé ce qui donne une plus grande cohérence à leurs demandes individuelles de financement vis-à-vis d'enjeux bien identifiés et d'intégrer le nouveau dispositif.
- Bien que le projet Corsic'Agropole traduit bien la volonté de renouveler la manière d'organiser les bases de connaissance et de R & D de l'agriculture corse, l'appropriation du projet par des acteurs qui n'ont pas été associés dès l'origine n'est pas aujourd'hui acquise. Plusieurs interlocuteurs soit déclare ne pas avoir été contactés ou impliqués dans sa création. Soit on ne travaille pas avec ce dispositif soit même on n'en a jamais entendu parler!

Le rôle et la perception des indications géographiques dans la transformation du système d'innovation

Les trois filières bénéficient toutes au moins d'un signe officiel de qualité. Note hypothèse est que la construction de chaque signe de qualité constitue un élément clé de la territorialisation des systèmes d'innovation. Les entretiens permettent d'appréhender la position des acteurs vis-à-vis la labellisation au sein de leur filière.

Pour le secteur agrumicole, il existe un consensus fort sur l'utilité et l'impact de l'IGP « Clémentine de Corse ». La mise en place du cahier des charges puis son application ont permis de renforcer l'organisation collective du secteur, améliorer la lisibilité et le positionnement de la Clémentine de Corse sur ses marchés extérieurs à l'île, notamment vis-à-vis de la grande distribution et les grossistes du continent. Les contrôles mis en place dans le cadre de procédures précises ont renforcé le professionnalisme et la cohésion du secteur en améliorant la qualité moyenne des produits. La conséquence a été très visible avec une augmentation du prix moyen payé aux producteurs grâce à un prix moyen sur les points de vente élevé (2,84 €/kg¹²) et malgré la concurrence des clémentines espagnoles et marocaines, la stabilisation des volumes qui restent cependant dépendant des aléas climatiques (de 15 000 t à plus de 25 000 t). Alors qu'en 2003, 40% des volumes étaient sous IGP, aujourd'hui, il atteint 93% soit la quasi-totalité de la production ce qui est rare pour un signe de qualité. L'IGP est aujourd'hui un outil fédérateur et plus d'exclusion ou de différenciation au sein de la filière. Celle-ci a d'ailleurs souhaité continuer à impulser une dynamique pour promouvoir la qualité en mettant en place une « qualité supérieure qui sera matérialisée par le Label rouge clémentines dont le dossier est aujourd'hui finalisé et en voie d'acceptation.

¹² Données APRODEC

La configuration est différente pour l'AOP « farine de châtaigne corse – Farina castagnina corsa ». Les responsables du groupement et de l'Association estiment que la structuration du secteur s'est faite grâce au volontarisme militant de quelques individus avec la création du GPTCMC. C'est ce groupement qui a initié le dossier AOP qui a favorisé la mise en lisibilité de la farine de châtaigne corse et son bon niveau de valorisation mais aussi la cohésion des castanéiculteurs. Mais le petit nombre de producteurs spécialisés, le faible nombre d'intervention dans la conduite de la production qui reste majoritairement une production de cueillette n'ont pas permis une augmentation des volumes et l'apparition du Cynips a renforcé cette réalité, témoignant aussi de la fragilité des petites filières. Les contrôles nécessaires dans le cadre de l'AOP, sont d'autant plus lourds à gérer financièrement et logistiquement que les producteurs en perçoivent peu l'impact. Cette question est par ailleurs soulevée pour de nombreux produits en dehors de la Corse sous signes de qualité mais à faible volume et orientée vers des marchés restreints. Enfin, de nombreux producteurs de l'île bénéficient également du label bio, les deux spécifications étant assez proches. La mise en place de la marque « Bio di Corsica » pour tous les produits bio de l'île introduit probablement une confusion possible entre la certification de mode de conduite en agriculture biologique et celle du lien à l'origine des AOP/IGP. Malgré la situation provoquée par le Cynips qui entraîne des baisses de production fruitière de 60 à 80% dans les exploitations les plus touchées, la profession continue d'organiser ou de s'investir dans des opérations de promotions (foire de Bocognano, dégustations) plutôt dans l'espoir d'une situation plus sereine qu'en attendant des effets immédiats.

L'huile d'olive de Corse bénéficie d'une bonne réputation mais la large palette aromatique liée à la diversité du verger (voir la présentation du secteur ci-dessus) peut aller à l'encontre de la douceur de l'huile affichée comme l'élément principal de sa typicité. 80% de la production est en AOP, certains producteurs préférant produire hors de l'AOP pour être moins contraint par les réglementations sur la stabilité de l'huile en termes d'acidité. L'huile d'olive AOP se vend bien et avec un prix correct comme toutes les huiles d'olive de terroir en France. Tous les acteurs ne croient pas que l'AOP ait été décisive sur son développement. L'enjeu principal en dehors de la modification du cahier des charges reste l'augmentation des surfaces plantées et la maîtrise de la mouche de l'olivier. Dans ces conditions, la conversion en bio serait peu attractive, introduisant de grandes fluctuations dans la production, que la lutte raisonnée (mais non biologique) contre la mouche permettraient d'atténuer. Les tensions qui traversent la filière oléicole témoignent bien des clivages entre des visions de l'IG support de commercialisation et l'IG, outil dans la construction d'une identité au sein d'un territoire.

V - Analyse du système d'innovation lié aux productions végétales en Corse

Un système d'innovation qui confirme la spécificité des SI agricoles

Cette étude apporte des éléments complémentaires pour confirmer la spécificité agricole de l'innovation avec des configurations particulières d'acteurs et d'organisations et la préciser. Elle va dans le sens de la suggestion de Touzard et al. (2014) de construire un espace scientifique autonome autour des travaux traitant des SI dans le secteur agricole. Il ne s'agit donc pas ici de reconnaître seulement une spécificité agricole à la notion de Système sectoriel d'innovation. On voit bien ici que c'est leur inscription dans des processus de territorialisation qui leur confère cette spécificité et non la référence à d'autres domaines comme la biotechnologie.

Par rapport à la plupart des filières agricoles, les filières végétales en Corse se caractérisent par un nombre encore plus important d'exploitations agricoles souvent de petites taille, avec aussi un pourcentage important d'exploitations non professionnelles (double actifs ou agriculture de loisirs) ; la concentration des firmes d'amont pour la commercialisation est par ailleurs quasiment inexistante. Seule la filière clémentine dont la production est largement commercialisée à l'extérieur de l'île se trouve confrontée à la concentration de la distribution sur les MIN ou avec les grandes centrales d'achat de la grande distribution. Cette atomisation conduit à donner une importance particulière à l'action collective (via des syndicats, des organisations professionnelles), mais aussi à des cabinets d'études privés ou des dispositifs de recherche ou de coordination privés ou publics mais généralement financés par des fonds publics et qui jouent le rôle de *brokers* (Klerck et Leuwis 2009).

Des dispositifs de R & D soutenus par l'action publique et la coexistence de logique top down et bottom up de diffusion des connaissances

Le positionnement du dispositif de R et D vis-à-vis des trois secteurs étudiés est très différencié. L'INRA parce qu'il est implanté depuis longtemps et a bénéficié du contexte particulier du rapatriement du matériel végétal et des compétences en agrumiculture auparavant en Algérie a une profondeur historique et une image qui reste forte vis-à-vis de professionnels. Son rôle dans la création variétale et dans la mise au point de solutions pour la protection du verger est reconnu positivement même si beaucoup regrettent son retrait dans le secteur du Conseil. L'AREFLEC qui a repris la part d'activités plus expérimentale n'a bénéficié qu'en partie de cette aura et les autres filières regrettent le manque d'intérêt ou d'implication vis-à-vis d'eux. Ce système de R et D avait aussi jusqu'à une date récente, conservé en majorité une forme classique d'intervention, de type diffusionniste et descendante, la recherche conduisant des expérimentations pour apporter des solutions aux agriculteurs. Or les nouveaux enjeux modifient inévitablement cette configuration.

Le dispositif de R & D a jusqu'ici donné une priorité nette localement aux filières viticoles et pour la recherche publique agrumicoles. Les filières castanéicoles et oléicoles se sont rapprochées des dispositifs de R& D qui travaillent sur le continent avec les structures interprofessionnelles nationales. La certification des AOP huile d'olive de Corse/oliu di Corsica et Châtaigne de Corse/Castagna Corsa a bénéficié de l'appui scientifique analytique de l'Université de Corse.

Mais la mise en place de la R et D, est d'abord une affaire des pouvoirs publics qui soutiennent financièrement la création puis le fonctionnement sur de longues durées de dispositifs spécifiques (INRA/CIRAD, AREFLEC, CIVAMbio, CRVI, Chambres d'Agriculture). La part d'autofinancement par les adhérents des structures professionnelles reste toujours très minoritaire (20 à 30%). La R&D s'intègre bien dans une forme de réseau d'innovation caractéristique des filières agricoles et l'importance de l'action publique favorise des modes d'accompagnement et de contrôle qui mettent en tension des organisations publiques et professionnelles (Chiffolleau et Touzard, 2013). Mais les trois mondes (celui de la recherche, de l'administration et des professionnels restent encore trop souvent engluées dans leurs représentations et logiques institutionnelles qui ne favorisent pas les inter – relations. Par exemple, l'évolution des dispositifs de recherche publique sont plus le fait de logiques institutionnelle interne (et de leurs perceptions des mutations en cours) que d'une concertation structurée avec les acteurs professionnels.

La concertation et l'hybridation des points de vue au sein du système d'acteurs et la participation sont bien mises en avant comme méthode pour le choix des orientations mais dans la pratique, les logiques top down restent très présentes. L'administration et les scientifiques ou techniciens mobilisent leur expertise pour faire accepter leurs propositions et les professionnels peuvent être tentés de s'appuyer sur leur légitimité voire leur poids politique pour les refuser.

Des IG qui ont un rôle important mais peut être pas là où on le croit

Les indications géographiques constituent ici des formes d'innovation organisationnelles majeures bien insérées dans des dispositifs institutionnels codifiés et s'appuyant sur des organisations collectives qui permettent les négociations avec les pouvoirs publics. Ce schéma a particulièrement bien fonctionné avec la clémentine (après l'expérience acquise par le secteur viticole non étudié ici) et on confirme que la mise en place de l'IGP a renforcé l'autonomisation (*l'empowerment*) des producteurs qui se sont appropriés les processus de contrôle et d'analyse indispensables à la certification avec un impact plutôt rapide en termes de valorisation ; à noter également que cette démarche et les contraintes qu'elle imposait n'ont pas conduit à favoriser l'exclusion d'un grand nombre de producteurs qui auraient pu y être opposé avec les menaces que ceci aurait fait peser sur la filière compte tenu de sa taille, mais au contraire à renforcer sa cohésion. Ce pari n'était pas gagné d'avance si on se réfère au nombre toujours élevé d'organisations de producteurs et à l'individualisme souvent rappelé lors des entretiens et dont il témoigne. Bien que les configurations générales de leur système d'innovation reste la même, on ne retrouve pas nécessairement d'impacts aussi visibles sur les filières oléicoles et castanéicoles, d'abord parce que les volumes produits sont plus limités et parce que les marchés restent locaux. Ces deux filières sont par ailleurs fragilisées par l'impact des insectes nuisibles qui fragilisent leur production. Si la mouche de l'olivier semble possible à contrôler, le Cynips du châtaigner constitue aujourd'hui une menace importante pour la castanéiculture corse qui s'organise collectivement et se mobilise pour sa survie¹³ en développant la production et le lâcher d'auxiliaires (le torymus)

Les IG permettent d'attribuer des qualités à des produits du fait de leur origine. Cette caractéristique leur permet de se différencier sur le plan commercial vis-à-vis de ses concurrents. Si cette caractéristique joue pleinement pour la clémentine de Corse, (et bien sûr, les vins) les retombées commerciales directes ont été moins significatives pour les autres filières. Par contre dans tous les cas, les IG ont « tiré » la qualité vers haut (en mettant en place l'organisation de contrôles) et renforcé leur identité territoriale et contribué ainsi à l'objectivation de l'identité de la Corse et à la territorialisation de la production agricole.

Un système d'innovation pour lequel le financement public de projet mobilise les énergies.

On observe que les débats au sein de ces filières sont aussi dominés par des questions techniques ou commerciales assez documentées qui intéressent directement la filière. Les conflits de pouvoir, bien identifiés et signalés, opacifient peu les échanges par des positions bloquées et de nature politique contrairement à ce qui se passe très souvent dans les filières d'élevage. (Dubeuf et Linck, 2013).

Mais chaque structure garde néanmoins un objectif de justification existentiel qui le conduit à rechercher des financements moins pour la nature du projet qu'elle porte que pour les financements

¹³ <http://salvemuicastagni.blogspot.fr/>

qu'il va apporter et la légitimation qui va lui être conférée. Une telle réalité ne favorise pas a priori la concertation et la coordination entre structures. Cette attitude est de plus en plus difficile à justifier devant des pouvoirs publics confrontés à une réduction de leurs crédits. C'est pourquoi on peut formuler l'hypothèse que la création du Corsic'Agropole pourrait aussi être une manière pour les différents acteurs de se donner une justification territoriale pour l'utilisation de fonds publics serait également à creuser comme le suggère la feuille de route 2014/2020 du Corsic'Agropole.

VI – Discussion : Quelles perspectives pour l'avenir du système d'innovation agricole en Corse et le positionnement du Corsic'agropole

Les nouveaux enjeux ont modifié et vont continuer à faire évoluer la configuration actuelle du Système d'innovation des productions agricoles en Corse. Celui-ci est largement dépendant de l'environnement général. La présente étude confirme l'hypothèse initiale formulée d'une territorialisation des filières agricoles avec des innovations centrées sur la construction de l'identité du territoire corse en mutation.

Par ailleurs, les interviews et observations réalisées durant cette enquête montrent que cette dynamique s'est accompagnée d'une professionnalisation du secteur des productions végétales avec des agriculteurs qui ont su s'intégrer dans des dispositifs leur permettant d'atteindre des marchés à l'extérieur de l'île et souvent se positionner de manière offensive (secteur de l'agrumiculture et de la viticulture principalement). Dans le même temps, on peut s'interroger si cette territorialisation des filières végétales est un processus durable susceptible d'être un élément fort du développement économique de l'île en général comme les institutions en charge de l'Agriculture semblent le sous-entendre.

Nous savons que d'autres types d'organisations que la Recherche ou les services d'appui technique sont probablement nécessaires pour assurer d'autres fonctions pour favoriser la conception innovante (Le Masson et al., 2006) et intégrer les objectifs techniques, scientifiques et de gestion. Une telle organisation existe-t-elle en Corse ? Pour prendre en compte les nouveaux enjeux décrits ci-dessus, les acteurs majeurs de la R et D des filières végétales, l'INRA, l'AREFLEC, Interbio Corse et le CRVI (pour la viticulture) ont souhaité mettre en place un nouveau dispositif en faveur de l'innovation, le Corsic'Agropole. Or le pari implicite qu'en ont fait ses promoteurs institutionnels et/ou financiers ou au moins ont laissé entendre semble être que la création d'une nouvelle structure avec des fonctions nouvelles pouvait contribuer non seulement à favoriser les économies d'échelle mais aussi redynamiser le système d'innovation de l'agriculture corse dans le sens des enjeux évoqués ci-dessus ? Le regroupement géographique de structures (et de leurs agents) jusque là éparpillées dans un grand nombre de lieux dans l'est de la Corse est un premier objectif concret susceptible évidemment d'aller dans ce sens en créant à terme une identité commune. C'est déjà beaucoup mais ce ne serait pas suffisant si les activités transversales ne se mettaient pas en place simultanément.

Les entretiens apportent des éléments de perception intéressants à ce sujet. L'appropriation du nouveau dispositif et de la nouvelle structure qui lui est associée est loin d'être acquise. On lui prête

des velléités d'hégémonisme sur l'ensemble du secteur; « *on n'a pas été associé à sa création, on ne collabore pas* » ou même « *on ne sait pas que ça existe !* » les promoteurs du projet affiche beaucoup d'enthousiasme et de volontarisme. Mais dans les même temps il existe peu de fondement méthodologique à l'agrégation et à la mise en réseau qu'ils appellent de leurs vœux. « le Corsic'Agropole, c'est ce que vous en ferez ! » ne parait pas suffisamment pour créer la dynamique. De telles déclarations ont un caractère incantatoire, qui ne repose généralement pas sur des méthodes ou des moyens pour mettre en œuvre ces objectifs. Qu'est ce qui permet aujourd'hui de dire que le Corsi'Agropole par nature en quelque sorte, « contribue à la gestion de l'espace et des territoires pour le développement des productions végétales!¹⁴ ». Même si la construction collective et la participation sont mises en avant, le mode de gouvernance reste actuellement marqué par le paradigme diffusionniste avec un pilotage quasi exclusif par les membres fondateurs. On sait depuis longtemps (Callon, 1996) que l'innovation a besoin de la participation de tous les acteurs depuis la conception jusqu'à sa réalisation mais dans le même temps, entre Recherche et Développement. Il semble par ailleurs qu'un business plan du dispositif Corsica Agropole n'ait pas été établi au moment de l'obtention des financements; il ne s'appuie donc pas sur des modèles économiques déjà éprouvés et les représentants de chaque partenaire sont mobilisés pour définir les modalités qui permettront au projet d'être viable dans les prochaines années sans disposer nécessairement des références sur ces questions. Les effets d'économie d'échelle pour chaque structure adhérente qui va s'installer dans les nouveaux bâtiments ne sont donc automatiques et la réorganisation en cours pourra même générer à court terme des coûts supplémentaires que les financeurs publics sont réticents à financer dans une période de réduction budgétaire.

La feuille de route du Corsic'Agropole nous éclaire sur quelques projets qui iraient dans le sens du développement des fonctions spécifiques évoquées ci-dessus: le traitement d'un système collectif permettant de rassembler, traiter, et diffuser l'information pour faire émerger des projets, organiser des manifestations, préparer une lettre d'information, animer le site web, et... L'animation et la valorisation de jardin pédagogiques et surtout la construction d'une offre pédagogique (« Corsic'Agroscola » ?) concernant les productions végétales corse en liaison avec la recherche agronomique seraient une réponse à des enjeux beaucoup plus importants encore. En effet, alors que la formation est généralement considérée comme une fonction clé dans la dynamique d'un secteur, elle a été jusqu'à présent largement absente de la construction du pôle agronomique. Pourtant on sait que de nombreux pôles technologiques sont adossés à des organismes de formation de haut niveau (dans le domaine agronomique, Sup Agro à Montpellier, Agrapôle à Lyon, etc...). Or il n'existe en Corse qu'une formation agricole secondaire avec deux lycées agricoles largement dépendant des programmes pédagogiques nationaux. Les projets de mise en place de cursus universitaire de 3^{ème} cycle en Agriculture n'ont pas abouti à ce jour. L'idée suggérée par Corsic'Agropole de construire des modules spécialisés dans le cadre de formation d'organismes existants serait particulièrement innovante.

La thématique actuelle du Corsi'Agropole en direction des productions végétales est elle attrayante telle qu'elle est aujourd'hui formulée ? On observe que les enjeux stratégiques du secteur sont peu évoqués dans sa feuille de route et en particulier ceux de la transition écologique qui appellent à une approche réellement interdisciplinaire (Stassart et al., 2012) Un positionnement plus offensif en faveur de l'agro-écologie (pris dans son sens le plus large en pas dans la seule vision du bio portée

¹⁴ In plaquette du Corsic'Agropole

par Interbio Corse) pourrait donner un sens à tout le projet : d'abord en ciblant l'offre de formation vers des modules spécifiques sur le pilotage d'itinéraires techniques que la Recherche via l'INRA se propose de mettre en place après l'établissement du DAR ; puis en organisant dans ce sens l'information des agriculteurs et des techniciens pour permettre la stabilisation d'un système de conseil et d'appui qui l'est peu aujourd'hui ; enfin donner un sens à l'appui à la création d'entreprises agricoles innovantes en partenariat avec l'incubateur d'entreprises corses INIZIA. Par exemple, l'ingénierie de production d'auxiliaires des cultures pour les productions méditerranéennes peut ouvrir des voies à approfondir pour la création d'entreprises en Corse. La construction d'une plateforme d'analyse sensorielle multi –produits permettrait par ailleurs de construire la connexion entre les pratiques de productions et les usages de consommation.

Conclusions

Les injonctions publiques en faveur de la réduction des traitements chimiques et de l'agro –écologie modifient de manière significative la nature des connaissances à mobiliser, et la manière de les produire en donnant une place beaucoup plus importante aux médiations associées à la construction des connaissances. L'adaptation face au changement climatique (et l'arrivée probable de nouveaux ravageurs des cultures), la sécurité alimentaire et le débat avec les consommateurs constituent d'autres questions majeures qui impliqueront des approches de plus en plus multidisciplinaires.

Une prise en compte offensive par les acteurs de ces injonctions ne pourrait elle permettre d'être en pointe dans le secteur de l'Agro – écologie, dans la mesure où elles pourraient aussi constituer des opportunités. L'affirmation des caractéristiques identitaires et territoriales de l'agriculture ne serait pas l'expression d'une posture de défense mais pourrait alors constituer les bases d'un savoir faire reconnu et alors exportable mais uniquement en termes de produits agro –alimentaires.

Ira-t-on par exemple vers la création d'une forme de cluster autour de savoir faire techniques, technologiques, organisationnels pour procurer un véritable avantage compétitif à l'agriculture corse dans ses spécialités et lui faire atteindre une masse critique vis-à-vis de ses voisins méditerranéens nationaux et européens?

L'exploration de ces questions pourra constituer un prolongement nécessaire à cette étude. Les autres filières végétales corses doivent aussi être intégrées à l'analyse. Une réflexion sur le dimensionnement en termes de ressources humaines du dispositif Corsic'Agropole, sur son organisation et surtout sur sa gouvernance paraît nécessaire pour envisager comment le système d'innovation des productions végétales en Corse pourrait être à la fois plus rigoureux et plus ambitieux. Des retombées économiques dans d'autres secteurs que la production agricole pourraient aussi être envisagées par exemple dans l'ingénierie agro – écologique.

Références (à compléter)

Amable B., (2011), *Les systèmes d'innovation*, Contribution à l'Encyclopédie de l'innovation dirigée par Philippe Mustar et Hervé Penan, CEPREMAP.

Belis-Bergouignan, M.-Cl., (2009). Analyse évolutionniste de la dynamique sectorielle ; *Cahiers du GREThA* ; n° 2009-18 ; Université de Bordeaux ; 28p.
<http://ideas.repec.org/p/grt/wpegrt/2009-18.html>

Bouche R., Derkimba A., Casabianca F., (2011) *New trends for innovation in the Mediterranean animal production*, EAAP publication n. 129, 2011, pp.17-26.

Callon, M., (1997). L'évolution du rapport de l'homme à la connaissance, Pour de nouvelles approches de la science, de l'innovation et du marché. Le rôle des réseaux socio-techniques in *Information et innovation pour les filières dispersées*. Actes du colloque de Corte. « Les Dossiers du CIRVAL » ; n°1. Corte.

Coudel E., Devautour H., Soulard C. T., Faure G., Hubert B., (2012), *Apprendre à innover dans un monde incertain – Concevoir le futurs de l'agriculture et de l'alimentation*, Ed. Quae

D. Doloreux et P. Bitard , (2005) Les systèmes régionaux d'innovation : discussion critique in *Géographie, Économie, Société* 7 (2005) 21–36.

Dubeuf, J.-P., Linck, T. (2013). The public policies in favor of livestock sectors in Corsica : why to build an innovative technical system on pastoralism and how !. In: *XXVth ESRS Congress* (p. 1-2). Presented at XXV. ESRS Congress, Florence, ITA (2013-07-29 - 2013-08-01).

Klerkx, L, Jansen, J., (2010), *Building knowledge systems for sustainable agriculture: Supporting private advisors to adequately address sustainable farm management in regular service contacts*, 9th European IFSA Symposium, 4-7 July 2010, Vienna, 75-84.

T. KIRAT, "Innovation technologique et apprentissage institutionnel : institutions et proximité dans la dynamique des systèmes d'innovation territorialisés", *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 3, 1993, pp. 54. 7-564.

Klerkx, L., Van Bommel, S., Bos, B., Holster, H., Zwartkruis, J., Aarts, N. (2012), *Design process outputs as boundary objects in agricultural innovation projects: functions and limitations*, *Agricultural Systems* 113, 39-49

Le Masson, P., Weil B., Hatchuel V., 2006. Les processus d'innovation - conception innovante et croissance des entreprises, 470 p. Hermes Sciences éditeurs, Paris.

Loreh, M., 2011. *Transition économique et système de production local : une approche théorique*. Les cahiers du Lab. RII ; n° 235 ; document de travail.

Malerba, F., (2002). 'Sectoral systems of innovation and production'. *Research Policy*, **31**, 247-264.

Touzard, J-M, Temple, L., Faure, G., Triomphe, B. (2014) « Systèmes d'innovation et communautés de connaissances dans le secteur agricole et agro-alimentaire », *Innovations*, 2014 n°43, p. 13-38. DOI : 10.3917/inno.043.0013

Organization for Economic Cooperation and Development (OECD), 2013, *Agricultural Innovations Systems : a framework for analysing the role of the government*. OECD.

Standing Committee on Agricultural Research (SCAR), 2012, *Agricultural Knowledge and Innovation Systems in Transition – a reflect*

Stassart, P.M., Baret, Ph., Grégoire J-Cl., Hance, Th, Mormont, M., Reheul, D., Stilmant, D., Vanloqueren, G., Visser, M.; 2012. L'agroécologie : trajectoire et potentiel pour une transition vers des systèmes alimentaires durables in "Agro-écologie entre pratiques et Sciences sociales ; édité par Educagri.

Annexe n°1 – liste des principaux acteurs des filières agrumicoles, oléicoles et castanéicoles en Corse

Les organisations en grisé n'ont pu faire l'objet d'entretiens avec leurs responsables ; tous les autres ont été enquêtés.

Organisations professionnelles Filière agrumicole	Personne de référence
AOP Fruits de Corse Association d'Organisations de Producteurs de Fruits de Corse	Jean André Cardosi / Président
CAPIC Coopérative Agricole Producteurs Indépendantes de Corse	Raymond Lescombe, Président et Sophie Hardy, Ingénieur Agronome, Technicienne
OPAC Organisme des Producteurs d'Agrumes de Corse	Vincent Mariani, Président
Syndicat des pépinières	Bruno Welchinger, Président
CANICO Coopérative d'Approvisionnement du Nord de l'Ile et de la Côte Orientale	Dominique Lelu, Directeur
APRODEC Association Pour la Promotion et la Défense de la Clémentine	Jean Paul Mancel / Président et agrumiculteur
OPAMA Organisation des Producteurs Arboriculteurs de Moriani Antisanti	Baptiste Pasquinelli / Président
Terre d'Agrumes SARL Organisation des Producteurs	Jean Paul Mancel / Président
CANC Coopérative Agricole du Nord de la Corse	Joseph Cavallini / Président
Coopérative SICA CASINCA	Henri Mucchielli / Président
ALIMEA , coopérative de fruits corses issus de l'agriculture biologique	Jean Guy Dumont / Président
Organisations professionnelles Filière castanéicole	Personne de référence
GRPTCMC Groupement Régional des Producteurs et Transformateurs de Châtaignes et de Marrons en Corse	Pasquin Flori /Président Karine Franchi / Animatrice
Syndicat AOC Farine de Châtaigne Corse	Jean Yves Acquaviva / Président
Jacques Laurent	Producteur / membre de la commission permanente de INAO
Foyer rural de bucugna	Achille Martinetti
Organisations professionnelles Secteur Huile	Personne de référence
SIDOC Syndicat Interprofessionnel des Oléiculteurs de Corse	Don Jean Santa Lucia /Président

Syndicat AOC « Oliu di Corsica » Coopérative oléicole de Balagne GIE CORSIC'ALIVE , GIE de Commercialisation	Don Jean Santa Lucia /Président René Colombani / Président Louis Cesari / Producteur et Président
Recherche, Expérimentation et Développement	Personne de référence
AREFLEC -Association Régionale d'Expérimentation sur les Fruits et Légumes en Corse	Gilles Tison, Ingénieur INRA à l'AREFLEC et au CorsicAgropole
INRA GEQA	Olivier Pailly, directeur Camille Jacquemond, chercheur retraité Yann Froelicher, chercheur
CIRAD	
CIVAM BIO CORSE	Gilles Bénaouf , Coordinateur technique
CORSIC'AGROPOLE	Yohann Leroyer, animateur
Chambre d'Agriculture 2B	Cyril Giuntini, responsable du Secteur Végétal
FREDON Fédération régionale de lutte contre les insectes nuisibles (Syndicat Professionnel)	Président, C. Marron
Université de Corse	
lycée agricole de Borgo	
Institutions publiques	Personne de référence
ODARC Office du Développement Agricole et Rurale de Corse	Daniel Sainte Beuve, responsable filières végétales
FRANCE AGRIMER Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer	Guillaume Hoefler, chef de service en Corse

Annexe n°2 - Liste des organismes (personnes de référence interviewées) :

Organisations professionnelles

- Association d'Organisations de Producteurs de Fruits de Corse - AOPn - FRUITS de CORSE (Jean André Cardosi, Président)
- Association de Protection et de Défense de la Clémentine de Corse - APRODEC (Jean-Paul Mancel, Président ; pas d'entretien mais échanges informels et participation à l'AG 2014 de la structure).
- Coopérative Agricole Producteurs Indépendantes de Corse - CAPIC (Raymond Lescombe, Président et Sophie Hardy, Ingénieure)
- Coopérative Agricole Producteurs Indépendantes de Corse - OPAC (Vincent Mariani, Président)
- Coopérative d'Approvisionnement du Nord de l'île et de la Côte Orientale - Haute Corse - CANICO (Dominique Lelu, Directeur)
- Syndicat des Pépinières de Corse (Bruno Welchinger, Président)
- Syndicat AOP Farine de châtaigne (Jean-Yves Acquaviva, Président)
- Groupement Régional Producteurs Transformateurs Châtaignes Marrons Corse - GRPTCMC (Pasquin Fiori, Président, Carine Franchi, Animatrice)
- Syndicat Interprofessionnel des Oléiculteurs de Corse SIDAC- Syndicat AOP Oliu Di Corsica (Don Jean Santa Lucia, Président)
- Coopérative oléicole de Balagne (René Colombani, Président)

Recherche - expérimentations

- Association Régionale d'Expérimentation sur les Fruits et Légumes en Corse AREFLEC (Gilles Tison, Animateur et Ingénieur d'Etude INRA)
- INRA- UE Citrus (Olivier Pailly, Directeur)
- INRA - GEQA (Camille Jacquemond, chercheur retraité en tant que grand témoin)
- INRA-LRDE (Raphaël Belmin, Ingénieur en Charge de la mise en place du DAR)
- Antenne du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement - CIRAD (Yann Froelicher chercheur)
- Organisme Régional de Développement de l'Agriculture Biologique, ex CIVAM BIO devenu Inter Bio Corse , Association interprofessionnelle (Gilles Benaouf, Directeur)
- CORSICAGROPOLE (Yohann Leroyer, animateur)

Institutionnels

- Chambre d'Agriculture de Haute Corse (Cyril Giuntini, responsable du secteur végétal)
- Office du développement agricole et rural de la Corse- ODARC (Daniel Saint Beuve, Référent filières végétales, Division Économie Rurale)
- France AGRIMER (Guillaume Hoefler, Chef de Service)

Annexe n°3 - Sitographie du Secteur Agricole Corse

Les organisations professionnelles et de filières

- APRODEC : <http://www.clementinedecorse.fr/>
- Syndicat AOC Farine de Châtaigne : <http://www.aocfarinedechataignecorse.com/> et <http://salvemuicastagni.blogspot.fr/>
- Foyer Rural de Bucugna <http://www.fieradiacastagna.com/>
- Syndicat AOC Oliu di Corsica : <http://www.oliudicorsica.fr/index.html>
- Corsicalive http://www.corsic-alive.fr/?page_id=10

Les organismes administratifs, recherche, expérimentation et développement :

- Chambre d'Agriculture de la Haute –Corse : <http://www.chambragri2b.fr/accueil.php>
- ODARC (CTC) : <http://www.odarc.fr/>
- Chambre régionale d'Agriculture de Corse : <http://www.cra-corse.fr/>
- Direction régionale de l'Agriculture de Corse (DRAAF-Etat) : http://www.corse.pref.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=78
- Office de l'Environnement de Corse (CTC) : <http://www.oec.fr>
- INRA Corse : <http://www.corse.inra.fr/>
- AREFLEC : <http://www.areflec.org/>
- CIVAM BIO CORSE : <http://www.civambiocorse.org/>
- CORSIC'AGROPOLE: <http://corsicagropole.fr/>
- FREDON, <http://www.fredon-corse.com/>
- FRCA Observatoire régional de la coopération agricole en Corse
http://www.frcacorse.com/sites/frca_corse/la_frca/
- AGRESTE Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/>
Recensement agricole 2010 <http://agreste.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010/>
<http://aces.agriculture.gouv.fr/disar/faces/report/geographie/tableauByRegionDpt.jsp>
- INAO
<http://www.inao.gouv.fr/public/home.php?pageFromIndex=TextesPagesIndep/contact.php~service=contact~labelphpmv=Contact~mnu=no>

Annexe n°4 – Exemples de guides d'entretien :

GUIDE D'ENTRETIEN - PROFESSIONNELS

Exemple Organisme : AOPn

Sujet : Jean André Cardosi

Charge : Président

Date : 06/11/2013

Presentation :

- 1)** Quelle est votre activité principale ? De quoi est-elle chargée votre association ?
- 2)** Quand, par qui et sous quelle impulsion a été créée votre association ?
- 3)** Quel est le but actuel de votre association ? (commercial, informatif, représentatif....)
- 4)** Combien de organisations de producteurs font partie de votre association et qu'est ce que ça veut dire en termes de production régionale ?
- 5)** Pourquoi s'associer ? Est-ce qu'ils existent des avantages en termes de réduction des coûts ou de l'introduction des produits dans le marché ?
- 6)** Comment se finance votre activité ? auto financement ? vous recevez des financements extérieurs ? par qui ?
- 7)** Quelles sont vos principales formes d'investissement ?
(Ou bien, comme vous allez employer vos ressources)
(Équipement, établissement, dépôts, magasin, publicité, recherche de renseignements légaux et commerciaux, aides aux producteurs)
- 8)** Quels sont les secteurs végétaux présents dans votre association ?
- 9)** Est-ce qu'il existe un secteur technique ? De quoi est-il chargé ?
(Ou bien, avez-vous de techniciens, agronomes ou pas, de quoi sont ils chargés ?)
S'il y a des techniciens qui font des contrôles...combien sont-ils ? combien de contrôles font-ils ?
Combien est-elle relevant leur activité en termes de ressources employées ?
- 10)** Est-ce que vous faites des réunions ? Combien de fois ? Qui y participe ?

Relations :

- 11)** Quels sont les organismes avec les quels vous entreteniez des relations pour votre activité ?
(P.ex. à l'intérieur de la filière des produits, entreprises amont et aval de la chaîne de production... Conseil, AOPn , OP ou bien organismes au dehors de la production, Centres de recherche, Institut de certification....)

MAP

Est-ce que vous travaillez avec CANICO ?

Est-ce que vous avez des relations avec le syndicat de l'AOP ?

- 12)** Quelles sont vos principales sources d'information ?
- 13)** Est-ce que vous avez un organisme principal d'appui pour votre activité ?
(Contrôles, certification, commercialisation...)
- 14)** Comment sont les relations entre vous ? est-ce qu'ils existent des problématiques ou des choses que pourraient être améliorées ? de quel point de vue ?
- 15)** Est-ce que vous souhaitez la naissance de nouveaux partenariats avec d'autres organismes qui pourraient être utiles au développement de votre activité ?
- 16)** Est-ce que vous connaissez CorsicAgropole ? Quelles sont les relations entre vous ?
Qu'est ce que vous en pensez de CorsicAgropole ?

Innovations :

- 17)** Est-ce qu'il y a eu des changements dans votre activité du début jusqu'à aujourd'hui, pendant ces ans ?
(D'ordre technique, organisationnel, stratégique....)
- 18)** Quelles ont été les mesures qui ont amélioré votre activité ?
Ou bien, vous avez adopté des mesures qui ont changé votre activité, dans quelle

mesure ?

19) Par qui ont été pro mouvées ?

(Il s'agit des mesures internes ou de mesures pro mouvées par un organisme externe : instituts de recherche, aides pour les projets, informations, certifications....)

20) Dans le passé, est-ce que vous aviez eu les moyens pour aborder des innovations ?

21) Est-ce que vous avez vu des changements dans le secteur des agrumes, chataigne, huile dans le dernières 10 années ? De quel type ?

Qu'est-ce qu'il a changé ?

22) Et par apport aux signes de qualités qui se sont mis en place ? aop...IGP

Qu'est ce qu'il a changé apres l'AOP ?

23) Et par aport au bio ? Est-ce que le bio est en train de changer la Corse ?

24) Est-ce que il a eu la naissance de nouveaux organismes ?

25) Quel est le sentiment des OP par aport a ces questions ?

Problématiques ouvertes :

26) Quelles sont les difficultés que vous rencontrez en générale dans votre activité ?

27) Comment pourraient-elles être améliorées les problématiques que vous rencontrez maintenant ? quelles sont votre nécessités pour améliorer votre activité ?

(À niveau légal, économique, accès aux informations, accès aux fonds, collaborations avec d'autres organismes éventuels.....)

28) Est-ce qu'il y a des projets que vous voudriez développer ?

Qu'est-ce qu'il vous suffit pour les mettre en place ?

(Recherche de partenaires, recherche de financements, certification, promotion)

GUIDE D'ENTRETIEN - RECHERCHE

Exemple Organisme : INRA –UE Citrus/Geqa

Sujet : Olivier Pailly

Charge : Directeur

Date : 23 /10/2013

Présentation :

1) Quelle est votre activité principale ?

2) Quand, par qui et sous quelle impulsion a été crée votre institut/association/pole ?

3) Quel est le but actuel de INRA GEQA ? (commercial, informatif, représentatif, recherche)

4) A qui sont destinés les résultats de votre recherche ?

5) Comment se finance votre activité ? auto financement ? vous recevez des financements extérieurs ? par qui ?

6) Quelles sont vos principales formes d'investissement ?

(Ou bien, comme vous allez employer vos ressources)

(Équipement, établissement, dépôts, magasin, publicité, recherche de renseignements légaux et commerciaux, aides aux producteurs)

7) Est-ce qu'il existe un secteur technique? De quoi est-il chargé ?

(Ou bien, avez-vous de techniciens, agronomes ou pas, de quoi sont il chargés ?)

Combien sont-ils ? Est-ce qu'ils sont tous des employés INRA ?

Combien est-elle relevant leur activité en termes de ressources employées ?

Relations :

8) Quels sont les organismes avec les quels vous entreteniez des relations pour votre activité ?

(P.ex. CIRAD, Université de Corte pour le travail opératif

AREFLEC , APRODEC, Lycée agricole de Borgo, CorsicAgropole pour le travail d'interface)

Map

9) Pouvez vous m'expliquer mieux le type de relation qu'il y a entre vous et....

AREFLEC....APRODEC....CORSICAGROPOLE

10) Comment sont les relations entre vous ? est-ce qu'ils existent des problématiques ou des choses que pourraient être améliorées ? de quel point de vue ?

11) Est-ce que vous souhaitez la naissance de nouveaux partenariats avec d'autres organismes qui pourraient être utile au développement de votre activité ?

12) Est-ce que vous avez des liens directs avec les agriculteurs ou les associations de producteurs ?

13) Que est-ce que vous en pensez de CORSICAGROPOLE ?

Innovations :

14) Est-ce qu'il y a eu des changements dans votre activité dans les derniers 15 années ? (D'ordre technique, organisationnel, stratégique....)

15) Quelles ont été les mesures qui ont amélioré votre activité ?

Ou bien, vous avez adopté de mesures qui ont changé votre activité, dans quelle mesure ?

16) Par qui ont été prises ?

(Il s'agit des mesures internes ou de mesures prises par un organisme externe : instituts de recherche, aides pour les projets, informations, certifications....)

17) Est-ce que vous avez vu des changements dans le secteur des agrumes dans les dernières 10 années ? De quel type ?

Qu'est-ce qu'il a changé ?

Les signes de qualité ? La naissance de nouveaux organismes ?

18) Qu'est-ce qu'il a fait l'INRA face à ces changements ?

19) Dans ces dernières années est-ce que vous avez produit des innovations par apport au secteur agricole corse ?

20) Est-ce que les résultats de votre travail produisent des améliorations pour les agriculteurs ? dans quelle mesure ?

Problématiques ouvertes :

21) Quelles sont les difficultés que vous rencontrez en générale dans votre activité ?

22) Comment pourraient-elles être améliorées les problématiques que vous rencontrez maintenant ? quelles sont vos nécessités pour améliorer votre activité ?

(À niveau légal, économique, accès aux informations, accès aux fonds, collaborations avec d'autres organismes éventuels.....)

23) Est-ce qu'il y a des projets que vous voudriez développer ?

Qu'est-ce qu'il vous suffit pour les mettre en place ?

(Recherche de partenaires, recherche de financements, certification, promotion)

GUIDE D'ENTRETIEN - ADMINISTRATION

Exemple Organisme : ODARC Office du Développement Agricole et Rural de Corse

Sujet : Daniel Saint Beuve

Charge : Responsable

Date : 6/12/2013

1) Comment ODARC choisit les associations à financer ?

2) Comment se structure le dialogue avec les professionnels ou ses représentants ?

Est-ce que vous faites des réunions ?

ou c'est elles qui vous présentent des projets pour obtenir des financements ?

3) Est-ce que vous financez directement les producteurs aussi ?

4) Est-ce que vous pouvez me parler un peu des orientations du nouveau Plan de Développement Rural Corse ?

5) Quelles sont vos relations avec France AgriMer par rapport au travail que vous devez développer ?

6) Quelles sont les sources d'informations de ODARC? c'est-à-dire, d'où elle prend les informations par rapport aux nouvelles techniques, nouvelles variétés, les maladies ?

Est-ce que vous avez un organisme d'appuy ou vous développez vous-même des innovations ?

7) Est-ce que il y a des techniciens ?

8) Est-ce qu'il a eu des changements dans les dernières quinze années dans l'activité de ODARC?

9) Comment ODARC va Promouvoir les démarches d'identification des produits ?

10) Est-ce que vous pouvez me parler des processus de construction des signes de qualités qui ont été mise en place dans les trois filières, notamment l'IGP pour la Clémentine et AOP pour la farine de châtaigne et pour l'huile.

Quel a été le rôle de ODARC dans ces processus ?

Qu'est-ce qu'il a changé après la mise en place des signes de qualités dans les trois secteurs ?

Est-ce que on peut rencontrer des éléments transversaux ?

11) Par qui ont été réalisé les travaux de recherche pendant la construction de l'IGP_AOP ?

12) Est-ce que vous pouvez me parler du projet AGRISLES ?

Est-ce que le projet a avancé ?

Est-ce que il a apporté réellement au développement de l'innovation basé sur une coopération entre autorités publiques et acteurs du développement agricole ?

13) Quels sont les exemples de innovations dont on pourrait parler pour la Corse, par rapport aux trois secteurs, dans les dernières quinze années ?

14) Quelles sont les difficultés que vous rencontrez aujourd'hui dans le développement de votre travail ?

15) Comment pourrait-il être amélioré le système ?

16) Est-ce que vous connaissez Corsicagropole ? Qu'est-ce que vous en pensez ?